



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE  
TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION  
DE NOGENT-LE-ROTROU**

## **RAPPORT ANNUEL**

**SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'ELIMINATION  
DES DECHETS**

**ANNEE 2013**

**SICTOM de Nogent le Rotrou**  
44 rue Vilette Gâté – BP 60189  
28400 NOGENT LE ROTROU  
Tel : 02.37.29.68.56 – Fax : 02.37.29.68.69

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE</b> .....	<b>4</b>
<b>A – LE TERRITOIRE</b> .....	4
<b>B - ORGANIGRAMMES</b> .....	5
1. <i>Composition du Bureau Syndical</i> .....	5
2. <i>Le Personnel du Syndicat</i> .....	5
<b>C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT</b> .....	6
1. <i>Les compétences</i> .....	6
2. <i>Le mode de financement</i> .....	6
2.1 - La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.....	6
2.2 - TVA à taux réduit.....	8
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES</b> .....	<b>9</b>
<b>A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS</b> .....	9
1. <i>Les déchets des ménages</i> .....	9
1.1. La collecte des Ordures Ménagères résiduelles.....	9
1.2. Les Collectes Sélectives.....	10
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte.....	11
1.4. Les Déchetteries.....	11
2. <i>Les déchets non ménagers</i> .....	12
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères.....	12
2.2. Collectes en Déchetteries.....	12
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants.....	13
3. <i>Les tonnages enlevés et leur évolution</i> .....	13
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif).....	13
3.2. Les tonnages de Déchets verts collectés en Porte à Porte.....	14
3.3. Les Tonnages collectés en déchetteries.....	15
<b>B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS</b> .....	17
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés</i> .....	17
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation</i> .....	18
2.1. L'Usine d'Incinération.....	18
2.2. Le Centre de Tri.....	20
2.3. La Plate-forme de Compostage.....	23
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique.....	24
<b>C. COMMUNICATION ET PREVENTION</b> .....	24
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri</i> .....	24
1.1 - Les Outils de communication.....	25
1.2 - Les Animations.....	26
1.3- Incitation au tri en Habitat Collectif - Sensibilisation en porte à porte.....	27
1.4 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri.....	27
2. <i>Prévention et réduction des déchets</i> .....	28
2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention ».....	28
2.2 - LES ACTIONS.....	29
<b>D. MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT</b> .....	34
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>36</b>
<b>A. LES MODALITES D'EXPLOITATION</b> .....	36
<b>B. LES DEPENSES ET LEURS FINANCEMENTS</b> .....	37
1. <i>Le service de collecte des déchets ménagers</i> .....	37
1.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	37
1.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	38
2. <i>Le service des déchetteries</i> .....	39
2.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	39
2.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	40
3. <i>Le service Prévention</i> .....	40
3.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution.....	40
3.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution.....	41
<b>4<sup>EME</sup> PARTIE : SYNTHESE</b> .....	<b>42</b>
<b>A. LE SERVICE</b> .....	42
<b>B. LES TONNAGES COLLECTES</b> .....	42
<b>C. LES COUTS</b> .....	43
<b>ANNEXES</b> .....	<b>45</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>48</b>

*En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers a pour objectif de présenter chaque année un bilan exhaustif de la politique et des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre par les collectivités locales.*

## INTRODUCTION

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **50 communes**, pour **35 613 habitants** (donnée INSEE 2010), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes :

CDC du Perche Thironnais, CDC du Perche Gouët, CDC du Val d'Huisne, CDC du Perche Sud, CDC du Perche, CDC du Perche Rémalardais.

En 2013, une seule commune (Chapelle Guillaume) n'était toujours pas regroupée. Néanmoins, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Chapelle Guillaume a intégré la CDC du Perche Gouët.

La première réalisation du Syndicat fut la construction d'une **usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débutera au 1<sup>er</sup> avril 1977.

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la collecte des ordures ménagères est **conteneurisée**.

Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

**Le réseau de déchetteries** se développa par la suite, avec la construction de deux nouvelles entités à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

Le système de traitement des fumées de l'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998.

Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut **transmise par le SICTOM au SOMEL** (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir). Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets ne sont dorénavant plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, la **collecte sélective** des emballages ménagers et des journaux-magazines a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux professionnels**.

En 2003, une nouvelle **déchetterie située au Theil-sur-Huisne** dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, en amplifiant sa **communication** sur le tri sélectif. Le syndicat se lance également dans la prévention par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel** et un **programme local de prévention** (dès 2012).

# 1<sup>ère</sup> PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

## A – LE TERRITOIRE

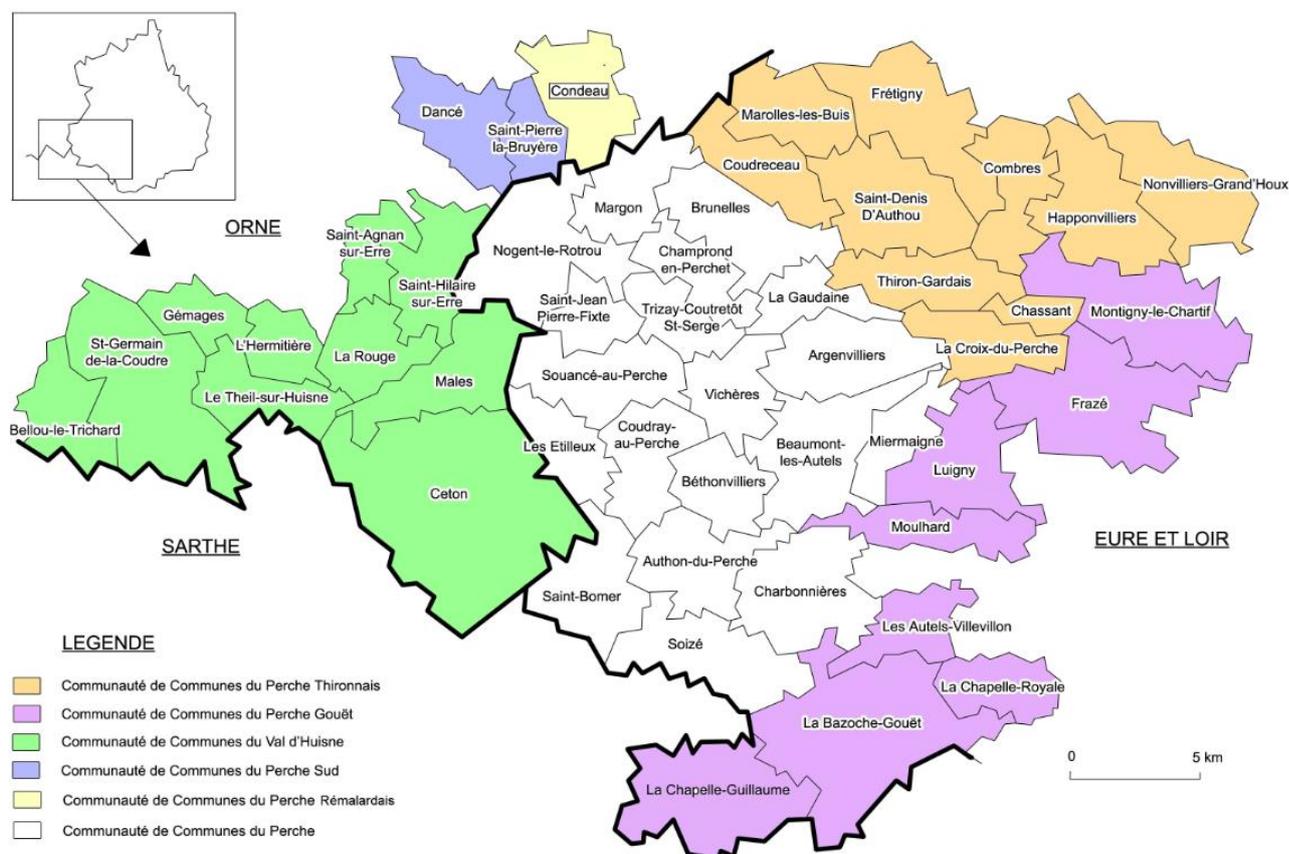
Le Syndicat compte **50 communes**, pour **35 613 habitants** (donnée INSEE 2010 – population connue au 1<sup>er</sup> janvier 2013), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

6 Communautés de Communes ont été créées :

- CDC du Perche Thironnais,
- CDC du Perche Gouët,
- CDC du Val d'Huisne,
- CDC du Perche Sud,
- CDC du Perche
- CDC du Perche Rémalardais.

Elles se sont substituées à leurs communes membres au sein du SICTOM qui continue d'exercer ses compétences.

Néanmoins, en 2013 une commune (Chapelle Guillaume) n'est toujours pas regroupée.



Depuis le du 1<sup>er</sup> janvier 2013, CONDEAU a intégré la Communauté de Communes du PERCHE REMALARDAIS.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, CHAPELLE GUILLAUME intégrera la Communauté de Communes du PERCHE GOUËT.

## B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT

### 1. Le Comité Syndical

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, 67 délégués titulaires sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.



- **Missions du comité :**

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

### 2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 1 ou plusieurs vice-présidents et 15 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.



- **Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

- **Composition du Bureau lors de l'année 2013 :**

Jean Claude DORDOIGNE  
PRESIDENT  
*Nogent le Rotrou*

Françoise LE DENMAT  
Vice Présidente  
*Thiron Gardais*

Jean Marie REMOND  
*Nogent le Rotrou*

Daniel BOSSION  
*Champrond en Perchet*

René GERMAIN  
*Les Etilleux*

Francis DE KONINCK  
*Brunelles*

Alain JOSSE  
*St Jean Pierre fixe*

Pierrette DENIS  
*Nogent le Rotrou*

Florence LAQUERRIERE  
*Authon du Perche*

Dany VALLEE  
*Trizay Coutretot St Serge*

Guy LAMIRAULT  
*Combres*

Daniel BESSE  
*La Bazoche Gouet*

Didier NEVEU  
*Moulhard*

Jacques KÄSER  
*Le Theil sur Huisne*

Claude BARBIER  
*Ceton*

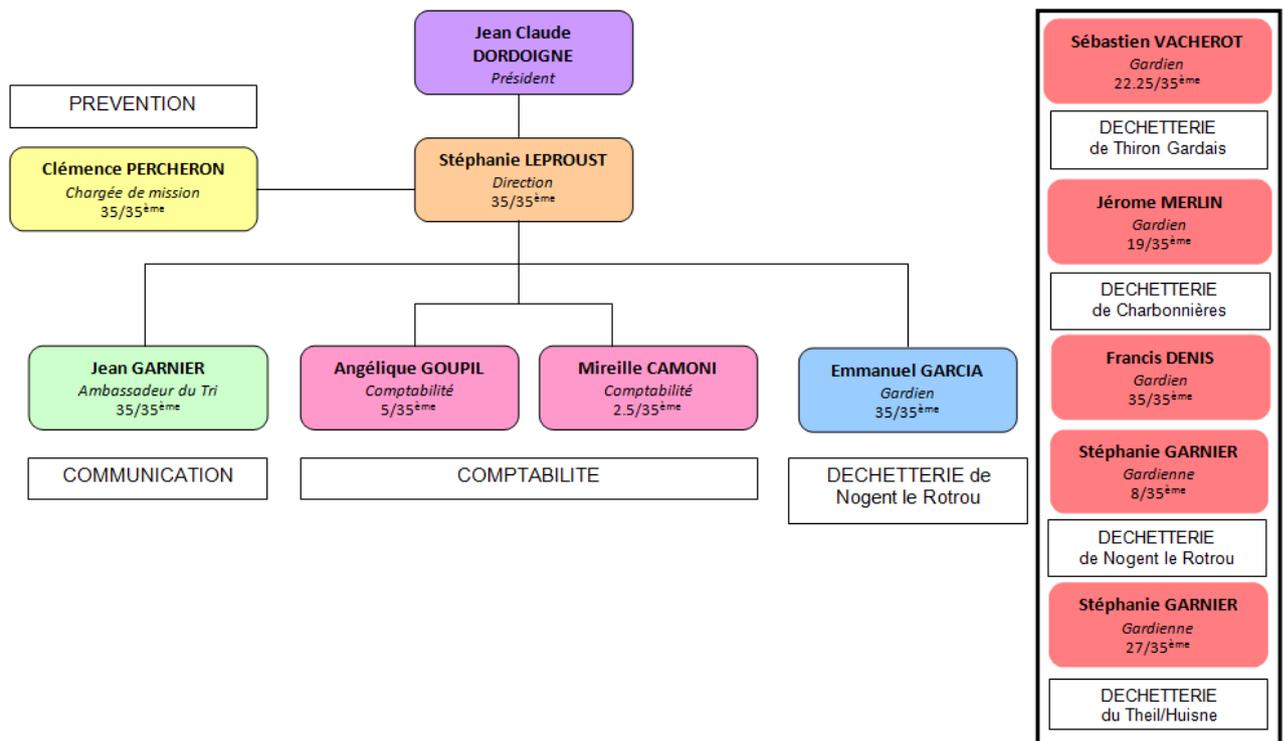
Danièle MARY  
*St Germain de la Coudre*

Jean Robert DAGONEAU  
*St Pierre la Bruyère*

*La nouvelle composition du bureau syndical, intervenue le 19 mai 2014 suite aux élections, sera prochainement en ligne sur le nouveau site internet du SICTOM.*

### 3. Organigramme du Personnel du Syndicat

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 7 agents et 4 agents mis à disposition par d'autres collectivités.



Personnel mis à disposition du SICTOM

## C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT

### 1. Les compétences

Le SICTOM de Nogent le Rotrou exerce deux compétences :

- ⇒ **La collecte** (collectes en porte à porte, en apport volontaire et en déchetteries)
- ⇒ **Le traitement** (traitement des déchets de déchetterie et tri des recyclables)

La compétence **transport des ordures ménagères** et **des recyclables** a été transférée au SOMEL ainsi que la compétence **incinération des ordures ménagères**.

Le SICTOM gère en régie l'exploitation de ses 4 déchetteries. Les autres missions font l'objet de marchés de services.

### 2. Le mode de financement

#### 2.1 - La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

##### ⇒ Principe



Le financement fiscal du service d'élimination des déchets est assuré par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**. Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.**

Bien que cette taxe ne reflète pas le coût réel du service rendu à l'habitant, elle permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement aux collectivités.

#### ⇒ **Rappel**

Jusqu'en 2002, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou ne percevait pas directement le produit de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des habitants.

Le financement du service était réparti entre les différentes communes selon le nombre d'habitants et le nombre de collectes d'ordures ménagères sur le territoire de chaque commune.

Ce sont donc les communes qui percevaient en direct le produit du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour ensuite le reverser au SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Chaque commune était libre de financer le service par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou encore le budget général.

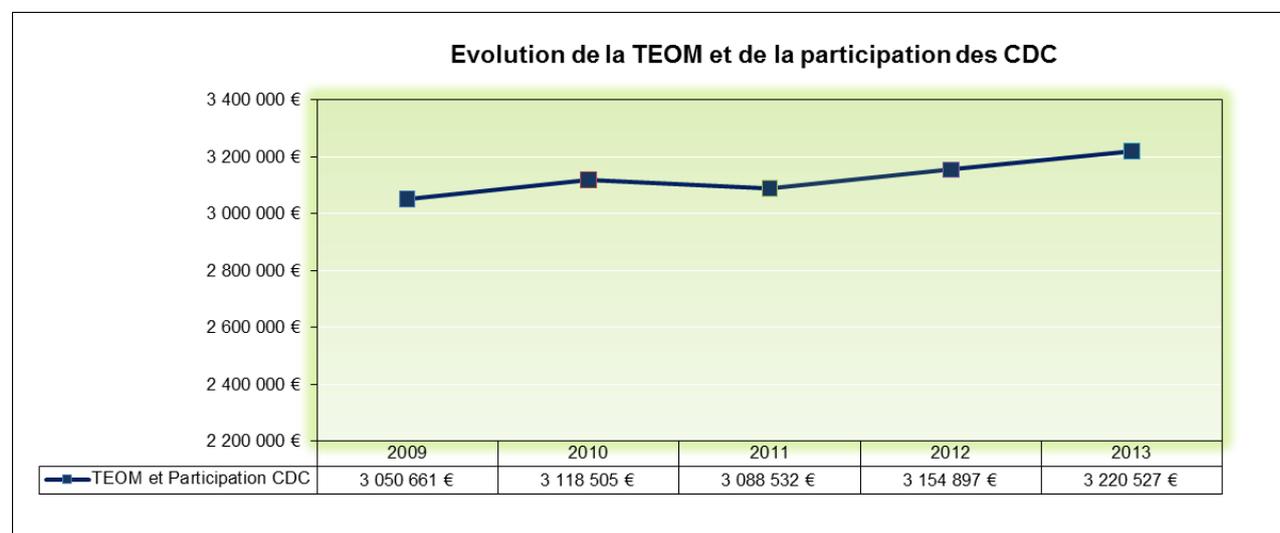
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et en application de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2002, aucune commune du SICTOM ne peut plus percevoir elle-même la taxe ou la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Le montant de cette contribution est inscrit sur le rôle des contributions foncières et reversé au SICTOM par le Trésor Public par douzièmes pour les communes non regroupées.

Néanmoins, depuis la mise en place des Communautés de Communes (les Communautés de Communes du Perche Thironnais, du Perche Gouët, du Val d'Huisne, du Perche Sud et du Perche), celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du Syndicat pour les communes qui les concernent.

Elles reversent ensuite au SICTOM par douzième le produit de la TEOM qu'elles ont perçu.

#### ⇒ **Evolution**



	2012	2013	Evolution	Coût moyen en Eure et Loir en 2011
Montant TEOM et participations des CDC	3 154 897 €	3 220 527 €	+2,1%	
€uros/habitants	88,59 €	90,43 €	+2,1%	102,00€

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.  
Celui-ci est **inférieur au coût moyen par habitant constaté sur le département d'Eure et Loir.**

## 2.2 - TVA à taux réduit

Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco organisme Eco Emballages, le SICTOM de Nogent le Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** (5.5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 10% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014) au lieu de 19,6% (20% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014) sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).  
Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

### PERSPECTIVES en matière de « Financement »

#### **Mise en place de la Redevance Spéciale pour les professionnels**

Obligatoire depuis 1993, la redevance spéciale permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent le Rotrou a décidé de l'instituer.

Avec la mise en place de la redevance spéciale dès le 1er Janvier 2015, le coût de la prestation sera facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification sera calculé en fonction du volume de déchets produits. Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les professionnels produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine seront concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive à blanc leur sera soumise en 2014.

Les professionnels en question ont bien sûr la possibilité de faire appel à des prestataires privés et de gérer eux-mêmes leurs déchets, auquel cas ils ne seraient pas soumis à cette redevance spéciale.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

### A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

#### 1. Les déchets des ménages

##### 1.1. La collecte des Ordures Ménagères résiduelles

###### ⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte à porte ou en points de regroupement selon la localisation sur le territoire.

###### ⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 01/01/2013 de **14 820 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 209 050 litres (soit 160 bacs de plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Ces bacs **sont loués** à la société **CITEC**.



###### ⇒ La fréquence de collecte

Elle varie de **une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	Vendredi
Authon du Perche	mardi
Beaumont les Autels	Vendredi
Bellou le Trichard	jeudi
Bethonvilliers	mardi
Brunelles	jeudi
Ceton	mardi - vendredi
Champrond en Perchet	jeudi
Chapelle Guillaume	mardi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil / Huisne	mercredi - samedi
Les Autels Villevillon	samedi
Les Etillieux	samedi
l'Hermitière	mercredi
Luigny	samedi
Mâle	mercredi
Margon	mardi
Marolles les Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle Royale	samedi
Charbonnières	samedi
Chassant	Jeudi
Combres	Mardi
Condeau	jeudi
Coudray au Perche	samedi
Coudreceau	lundi
Dancé	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny	Lundi
Gemages	jeudi
Haponvilliers	Mardi
La Bazoches Gouet	mardi
La Croix du Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge	jeudi

Montigny le Chartif	jeudi
Moulhard	samedi
Nogent le Rotrou	lundi - vendredi
Nonvilliers Grand'Houx	jeudi
Soizé	samedi
Souancé au Perche	jeudi
St Agnan/Erre	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis d'Authou	Lundi
St Germain de la Coudre	jeudi
St Hilaire / Erre	jeudi
St Jean Pierre Fixte	mardi
St Pierre la Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	mardi
Trizay Coutretôt St Serge	jeudi
Vichères	jeudi

## 1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.

### ⇒ Les flux

Le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :

- **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)
- **journaux-magazines** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **emballages ménagers** : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques,
- **déchets ménagers résiduels**.

### ⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES		JOURNAUX
<b>Modes de collecte</b>	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire
<b>Contenants</b>	non fournis par le SICTOM				
<b>Nombre et volumes</b>		203 conteneurs de 1,5 ou 2,5 m <sup>3</sup>	Modulos bacs de 60 litres (habitat individuel) + bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	82 conteneurs de 4 ou 6 m <sup>3</sup>	95 conteneurs de 4 m <sup>3</sup>
<b>Secteurs</b>	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 50 communes du SICTOM	Les 50 communes du SICTOM
<b>Fréquences</b>	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine	1 fois par mois

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- captage plus important,</li> <li>- pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté à l'habitat peu dense,</li> <li>- évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important,</li> <li>- qualité du tri meilleure.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- captage moins important.</li> </ul>

### 1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin d'avril à octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2013, 3 740 sacs ont été vendus** dans 4 points de vente répartis sur les 2 communes.

### 1.4. Les Déchetteries

Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à **Thiron-Gardais**, **Charbonnières**, **le Theil-sur-Huisne** et **Nogent-le-Rotrou**.

Les deux premières ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1<sup>er</sup> septembre 2003, permet de desservir l'ensemble des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat.

La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.

#### ⇒ Les Déchets acceptés

 BATTERIES	 CARTONS	 DÉCHETS VERTS	 DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES	 GRAVATS / INERTES	 HUILES DE VIDANGE	 MÉTAUX
 PILES ET ACCUMULATEURS	 TOUT-VENANT	 PAPIERS	 VERRES	 GROS ÉLECTROMÉNAGER	 PETITS APPAREILS MÉNAGERS	 ÉCRANS
 EMBALLAGES MÉNAGERS	 HUILES VÉGÉTALES	 BOIS	 CARTOUCHES D'ENCRE	 DASRI	 CAPSULES CAFÉ NESPRESSO	 LAMPES

\*DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux

## ⇒ Les Déchets refusés



Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetterie notamment : **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

## ⇒ Les Horaires d'ouverture

Déchetteries		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Nogent-le-Rotrou	HIVER du 01/10 au 31/03	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30/17h
	ETE du 01/04 au 30/09	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-17h30
Thiron-Gardais		14h-17h	-	13h30-17h30	-	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Charbonnières		9h-12h	-	13h30-17h30	-	14h-17h	9h-12h 14h-17h
Le Theil-sur-Huisne		13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h15

La réforme de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (**ICPE**) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (**REP**) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchetteries de THIRON GARDAIS et de CHARBONNIERES seront rénovées dans ce sens dès 2014.

## 2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

### **2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères**

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

### **2.2. Collectes en Déchetteries**

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
pour les produits réutilisables et recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...)  dans la limite de <b>2 m<sup>3</sup> par semaine</b>		<b>les gravats</b> (déchets de démolition, vitres, ...)	<b>12,00 euros / m<sup>3</sup> limité à 2 m<sup>3</sup> par semaine</b>
		<b>les encombrants</b> (meubles, déchets volumineux, etc...)	<b>13,50 euros / m<sup>3</sup></b>
		<b>les déchets verts</b> (gazon, branchages, etc...)	<b>13,00 euros / m<sup>3</sup> limité à 12 m<sup>3</sup> par semaine</b>
		<b>les déchets toxiques</b> (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	<b>1,00 euros / kg</b>



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**

### 2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins.

Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Néanmoins, les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que les autres communes du syndicat non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons en déchetteries.

## 3. Les tonnages enlevés et leur évolution

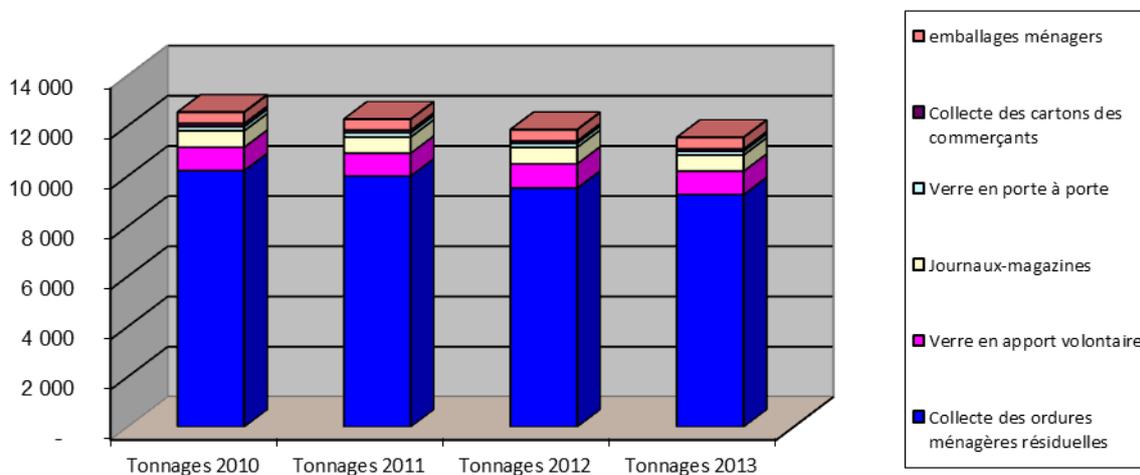
### 3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Type	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Evolution 2012-2013
OM	Collecte des ordures ménagères	10 217	10 001	9 519	9 262	-2.70%
SELECTIF	Emballages ménagers en apport volontaire	195	197	198	213	+7.58%
	Emballages ménagers en porte à porte	251	235	246	243	-1.22%
	Journaux-magazines	653	644	660	643	-2.58%
	Verre en apport volontaire	930	909	967	933	-3.52%
	Verre en porte à porte	174	167	159	150	-5.66%
	Cartons des commerçants	123	112	98	95	-3.06%
	<b>Total collecte sélective</b>		<b>2 326</b>	<b>2 264</b>	<b>2 328</b>	<b>2 277</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 543</b>	<b>12 265</b>	<b>11 935</b>	<b>11 539</b>	<b>-2.60%</b>

On constate une **diminution générale des déchets collectés sur l'année 2013**.

⇒ Diminution générale de l'ensemble des flux à l'exception des emballages collectés en apport volontaire.

### Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **journaux magazines**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe pour le verre un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage.

Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

### 3.2. Les tonnages de Déchets verts collectés en Porte à Porte

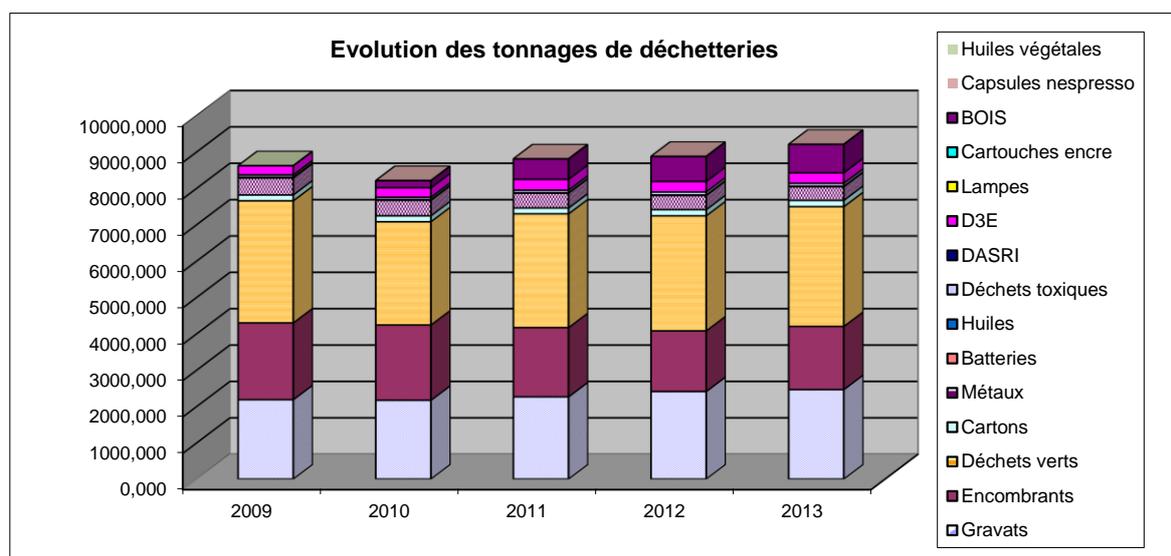
TONNAGES	2010	2011	2012	2013
Déchets verts en PAP	15,38 t	24,64 t	18,46 t	19,36 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur **Nogent-le-Rotrou et Margon**, prestation effectuée sur 6 mois de l'année, ont légèrement augmenté cette année par rapport à l'année dernière.

### 3.3. Les Tonnages collectés en déchetteries

Type	Déchetteries	2009	2010	2011	2012	2013	évolution
Gravats	Thiron-Gardais	308,38 t	319,27 t	374,45 t	428,40 t	385,65 t	
	Charbonnières	414,26 t	398,47 t	389,53 t	447,52 t	383,65 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 170,77 t	1 157,13 t	1 170,82 t	1 126,51 t	1 288,51 t	
	Le Theil-sur-Huisne	289,55 t	290,87 t	326,53 t	405,03 t	402,66 t	
	<b>Total</b>	<b>2 182,96 t</b>	<b>2 165,74 t</b>	<b>2 261,33 t</b>	<b>2 407,48 t</b>	<b>2 460,47 t</b>	<b>+ 2,20 %</b>
Encombrants	Thiron-Gardais	458,54 t	502,88 t	488,70 t	422,69 t	396,80 t	
	Charbonnières	374,18 t	383,36 t	373,42 t	316,85 t	314,81 t	
	Nogent-le-Rotrou	915,87 t	832,28 t	696,15 t	673,66 t	749,51 t	
	Le Theil-sur-Huisne	361,77 t	350,40 t	344,60 t	253,94 t	275,06 t	
	<b>Total</b>	<b>2 110,36 t</b>	<b>2 068,92 t</b>	<b>1 902,87 t</b>	<b>1 667,14 t</b>	<b>1 736,18 t</b>	<b>+ 4,14 %</b>
Déchets verts	Thiron-Gardais	555,74 t	493,03 t	619,76 t	605,96 t	544,68 t	
	Charbonnières	333,80 t	325,00 t	365,23 t	346,54 t	373,96 t	
	Nogent-le-Rotrou	1 936,12 t	1 565,10 t	1 606,14 t	1 654,02 t	1 781,26 t	
	Le Theil-sur-Huisne	533,22 t	458,68 t	538,14 t	557,65 t	593,77 t	
	<b>Total</b>	<b>3 358,88 t</b>	<b>2 841,81 t</b>	<b>3 129,27 t</b>	<b>3 164,17 t</b>	<b>3 296,67 t</b>	<b>+ 4,09 %</b>
Cartons	Thiron-Gardais	43,62 t	46,58 t	39,80 t	43,42 t	40,40 t	
	Charbonnières	31,84 t	30,44 t	31,82 t	31,16 t	34,34 t	
	Nogent-le-Rotrou	53,78 t	52,70 t	55,22 t	57,26 t	63,14 t	
	Le Theil-sur-Huisne	31,38 t	33,16 t	32,96 t	37,82 t	36,22 t	
	<b>Total</b>	<b>160,62 t</b>	<b>162,88 t</b>	<b>159,80 t</b>	<b>169,66 t</b>	<b>174,10 t</b>	<b>+ 2,62 %</b>
Métaux	Thiron-Gardais	115,38 t	97,50 t	94,95 t	92,44 t	84,26 t	
	Charbonnières	113,42 t	97,40 t	93,98 t	81,16 t	75,24 t	
	Nogent-le-Rotrou	153,26 t	150,84 t	145,74 t	141,20 t	139,40 t	
	Le Theil-sur-Huisne	83,96 t	81,32 t	74,56 t	75,20 t	75,68 t	
	<b>Total</b>	<b>466,02 t</b>	<b>427,06 t</b>	<b>409,23 t</b>	<b>390,00 t</b>	<b>374,58 t</b>	<b>- 3,95 %</b>
Batteries	Thiron-Gardais	3,62 t	2,302 t	0,453 t	0,470 t	2,154 t	
	Charbonnières	2,07 t	1,834 t	0,645 t	0,653 t	0,514 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,19 t	3,532 t	0,201 t	1,943 t	2,726 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,28 t	0,353 t	0,000 t	0,000 t	0,382 t	
	<b>Total</b>	<b>10,16 t</b>	<b>8,021 t</b>	<b>1,299 t</b>	<b>3,065 t</b>	<b>5,776 t</b>	<b>+ 88,45 %</b>
Huiles de vidange	Thiron Gardais	3,375 t	2,340 t	1,710 t	2,520 t	2,340 t	
	Charbonnières	3,330 t	2,160 t	1,710 t	2,430 t	1,440 t	
	Nogent-le-Rotrou	4,050 t	4,050 t	3,690 t	4,050 t	3,240 t	
	Le Theil sur Huisne	3,105 t	1,170 t	2,250 t	2,250 t	1,620 t	
	<b>Total</b>	<b>13,860 t</b>	<b>9,720 t</b>	<b>9,360 t</b>	<b>11,250 t</b>	<b>8,640 t</b>	<b>- 23,20%</b>
Déchets toxiques (inclus piles)	Thiron-Gardais	15,711 t	13,019 t	11,636 t	17,459 t	16,28 t	
	Charbonnières	14,457 t	12,000 t	15,284 t	14,209 t	15,461 t	
	Nogent-le-Rotrou	22,589 t	25,371 t	28,359 t	31,613 t	31,422 t	
	Le Theil-sur-Huisne	10,085 t	14,101 t	15,281 t	18,094 t	16,658 t	
	<b>Total</b>	<b>62,842 t</b>	<b>64,491 t</b>	<b>70,560 t</b>	<b>81,374 t</b>	<b>79,820 t</b>	<b>- 1,91 %</b>

DEEE	Thiron-Gardais	45,333 t	46,485 t	54,180 t	53,065 t	55,230 t	
	Charbonnières	48,053 t	43,871 t	51,239 t	50,673 t	46,969 t	
	Nogent-le-Rotrou	107,931 t	119,164 t	139,844 t	127,644 t	132,369 t	
	Le Theil-sur-Huisne	46,464 t	51,200 t	52,831 t	57,435 t	54,900 t	
	<b>Total</b>	<b>247,781 t</b>	<b>260,720 t</b>	<b>298,094 t</b>	<b>288,817 t</b>	<b>289,468 t</b>	<b>+ 0,23 %</b>
DASRI	Thiron-Gardais						
	Charbonnières						
	Nogent-le-Rotrou						
	Le Theil-sur-Huisne						
	<b>Total</b>	<b>0,261 t</b>	<b>0,298 t</b>	<b>0,326 t</b>	<b>0,295 t</b>	<b>0,312 t</b>	<b>+ 5,76 %</b>
Lampes	Thiron-Gardais	0,270 t	0,271 t	0,196 t	0,232 t	0,244 t	
	Charbonnières	0,204 t	0,159 t	0,234 t	0,211 t	0,238 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,191 t	0,195 t	0,333 t	0,318 t	0,144 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,358 t	0,284 t	0,356 t	0,373 t	0,255 t	
	<b>Total</b>	<b>1,023 t</b>	<b>0,909 t</b>	<b>1,119 t</b>	<b>1,134 t</b>	<b>0,881t</b>	<b>- 22,30%</b>
Cartouche D'encre	Thiron-Gardais	0,013 t	0,012 t	0,117 t	0,167 t	0,123 t	
	Charbonnières	0,025 t	0,052 t	0,047 t	0,055 t	0,072 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,044 t	0,140 t	0,187 t	0,210 t	0,194 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,029 t	0,070 t	0,066 t	0,124 t	0,114 t	
	<b>Total</b>	<b>0,111 t</b>	<b>0,274 t</b>	<b>0,417 t</b>	<b>0,556 t</b>	<b>0,503 t</b>	<b>- 9,53%</b>
Bois	Thiron-Gardais			40,36 t	89,560 t	114,540 t	
	Charbonnières			60,42 t	93,800 t	99,560 t	
	Nogent-le-Rotrou		195,98 t	391,77 t	380,780 t	437,250 t	
	Le Theil-sur-Huisne			67,20 t	123,260 t	128,600 t	
	<b>Total</b>		<b>195,18 t</b>	<b>559,75 t</b>	<b>687,40 t</b>	<b>779,950 t</b>	<b>+ 13,46%</b>
Capsules nespresso	Thiron-Gardais			0,00 t	0,289 t	0,336 t	
	Charbonnières			0,00 t	0,196 t	0,218 t	
	Nogent-le-Rotrou			0,08 t	0,658 t	0,784 t	
	Le Theil-sur-Huisne			0,06 t	0,115 t	0,221 t	
	<b>Total</b>			<b>0,14 t</b>	<b>1,258 t</b>	<b>1,559 t</b>	<b>+23,93%</b>
Huiles végétales	Thiron-Gardais					0,242 t	
	Charbonnières					0,176 t	
	Nogent-le-Rotrou					0,494 t	
	Le Theil-sur-Huisne					0,172 t	
	<b>Total</b>					<b>1,082 t</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>8 614,88 t</b>	<b>8 206,82 t</b>	<b>8 803,57 t</b>	<b>8 873,58 t</b>	<b>9 206,99 t</b>	<b>+ 3,76%</b>	



- ⇒ Augmentation des tonnages de déchets collectés en déchetteries en 2013,
- ⇒ Evolutions différentes d'un matériau à l'autre,
- ⇒ Nouveau flux : mise en place au cours de l'année de la collecte des huiles végétales.

## B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

### 1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles (Compétence du SOMEL)	Usine d'incinération Orisane <b>NOVERGIE</b> à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers	<b>NATRIEL</b> Agglomération du Pays de DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs dans le cadre du contrat Eco-Emballages
Journaux-magazines	<b>NATRIEL</b> Agglomération du Pays de DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers La Chapelle Darblay (Grand-Couronne, 76)
Verre	<b>OI Manufacturing</b> Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	<b>NCI Environnement</b> Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	<b>Beaufils Récupération</b> Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	<b>NCI Environnement</b> C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	<b>NCI Environnement</b> C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	<b>NCI Environnement</b> Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	<b>SEVIA</b> Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	<b>CITE +</b> Mortagne au Perche (61)	Selon le matériau : incinération, enfouissement ou valorisation
Batteries	<b>CITE +</b> Mortagne au Perche (61)	Recyclage

Piles	<b>COREPILE</b> Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	<b>LE RELAIS</b> Paris (75) et <b>ECOTEXTILES</b> Appilly (60)	Tri puis valorisation
Déchets Electroniques et Electroniques	<b>ECOSYSTEME - PAPREC</b> Gasville (28)	Recyclage
Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux	<b>SDIS 28</b> Chartres (28)	Incinération
Cartouches d'encre	<b>COLLECTORS</b> Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	NESPRESSO Via <b>COLLECTORS</b> Mornant (69)	Recyclage et compostage
Bois	<b>NCI Environnement</b> C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	<b>CITE +</b> Mortagne au Perche (61)	Valorisation

## 2. Les unités de traitement et de valorisation

### 2.1. L'Usine d'Incinération

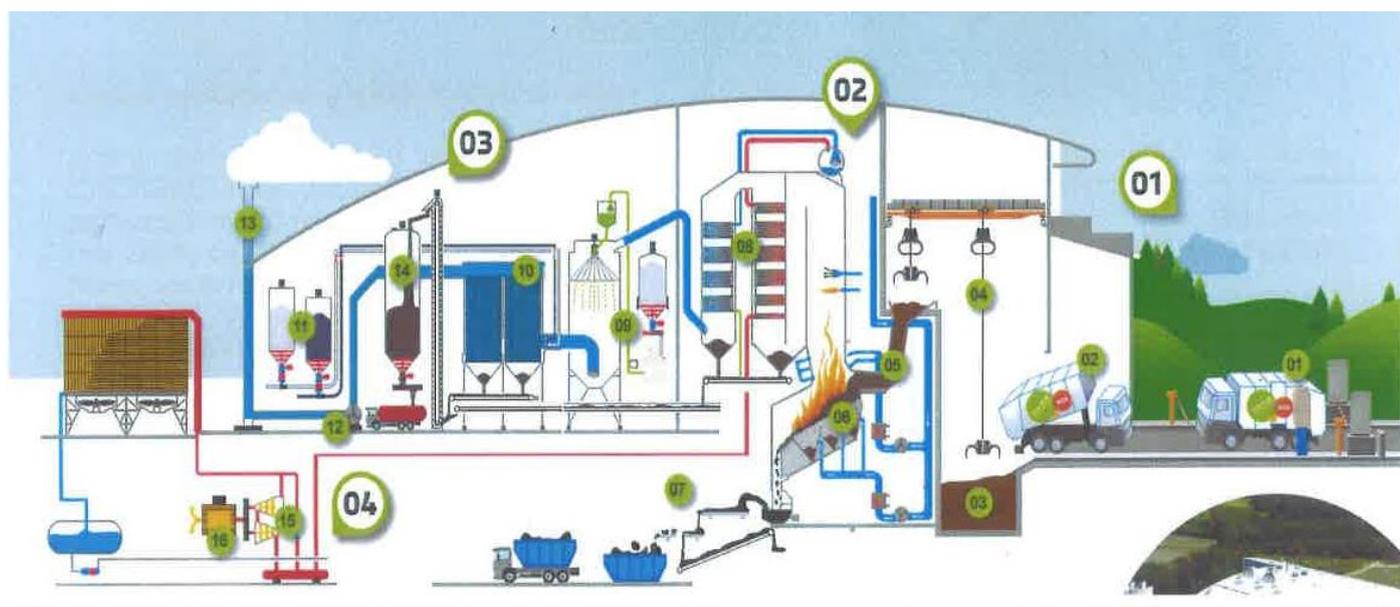


L'incinération ainsi que le transport des déchets résiduels de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SOMEL**, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir.

Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **ORISANE**.

⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération (source Orisane)

L'usine ORISANE a été mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau de la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

### ⇒ Origine des apports et tonnages traités

ORISANE valorise les déchets de Chartres Métropole, et du SOMEL qui comprend le SYROM de la région de Dreux, Dreux Agglomération, le SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou et le SICTOM de La Loupe (depuis l'année 2003).

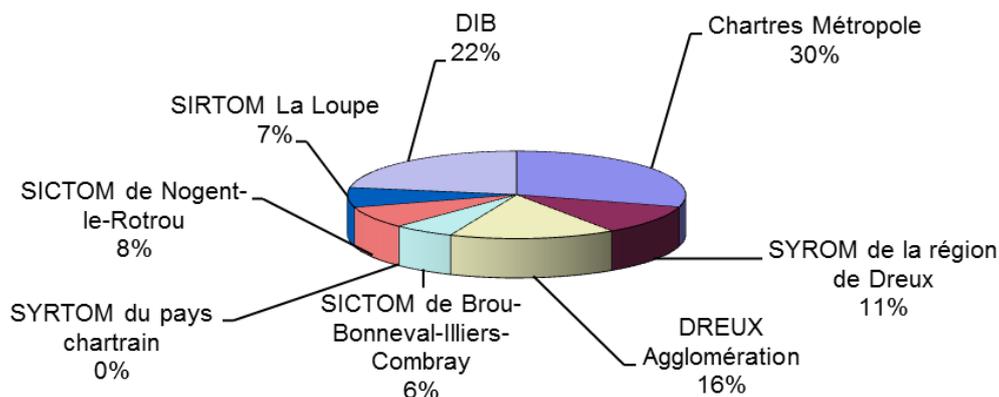
Le SYRTOM du Pays Chartrain a été dissout au 1<sup>er</sup> janvier 2013 suite à l'extension de Chartres métropole.

Des déchets industriels banals (DIB) sont également traités.

	2009	2010	2011	2012	2013
CHARTRES METROPOLE	29 042 t	28 401 t	30 188 t	32 678 t	33 779 t
SYROM de la région de Dreux	12 894 t	12 871 t	12 850 t	12 675 t	12 595 t
DREUX Agglomération	19 178 t	18 916 t	19 146 t	18 540 t	18 181 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	6 487 t	6 409 t	6 412 t	6 225 t	6 692 t
SYRTOM du pays chartrain	7 467 t	7 415 t	5 167 t	2 708 t	-
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	10 519 t	10 217 t	10 001 t	9 519 t	9 262 t
SIRTOM La Loupe	8 352 t	8 294 t	8 575 t	8 415 t	8 358 t
DIB	15 262 t	19 590 t	20 975 t	20 811 t	25 647 t
<b>TOTAL</b>	<b>109 201 t</b>	<b>112 111 t</b>	<b>113 314 t</b>	<b>111 571 t</b>	<b>114 514 t</b>

En 2013, sur les 114 514 tonnes réceptionnées, ORISANE a incinéré 112 232 tonnes.

### Provenance des ordures ménagères valorisées à Orisane



## ⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2011	2012	2013
Production de mâchefers	23 054 tonnes soit 210,60 kg/t de déchets	24 119 tonnes soit 214,90 kg/t de déchets	23 934 tonnes Soit 213,26kg/t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2011	2012	2013
Métaux ferreux valorisés	<b>1 651 tonnes</b> 7,16% des mâchefers bruts 1,457% des tonnes traitées	<b>1 924 tonnes</b> 7,98% des mâchefers bruts 1,724% des tonnes traitées	<b>1 993 tonnes</b> 8,33% des mâchefers bruts 1,776% des tonnes traitées
Métaux non ferreux valorisés (aluminium)	<b>159 tonnes</b> 0,68 % des mâchefers bruts 0,140 % des tonnes traitées	<b>185 tonnes</b> 0,77 % des mâchefers bruts 0,166 % des tonnes traitées	<b>170 tonnes</b> 0,71% des mâchefers bruts 0,151% des tonnes traitées
Mâchefers utilisés en sous couche routière	<b>21 244 tonnes</b>	<b>22 010 tonnes</b>	<b>21 771 tonnes</b>

- Production d'électricité

	2011	2012	2013
Quantité d'électricité délivrée sur le réseau RSEIPC	<b>54 646 MWh</b> 0,499 MW/tonne traitée	<b>63 407 MWh</b> 0,568 MW/tonne traitée	<b>63 751 MWh</b> 0,568 MW/tonne traitée

## ⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de refiom (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2011	2012	2013
Production de refiom	<b>5 578 tonnes</b> 50,95 kg/tonne traitée	<b>5 811 tonnes</b> 52,08 kg/tonne traitée	<b>5 594 tonnes</b> 48,86 kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1) de Laval.

## 2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les journaux du SICTOM de Nogent le Rotrou sont triés dans un centre de tri, NATRIEL, situé à DREUX et géré par DREUX Agglomération.

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Le centre de tri est composé

- ❖ d'une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages)

- ❖ d'une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ d'une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ d'une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ d'une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

### ⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

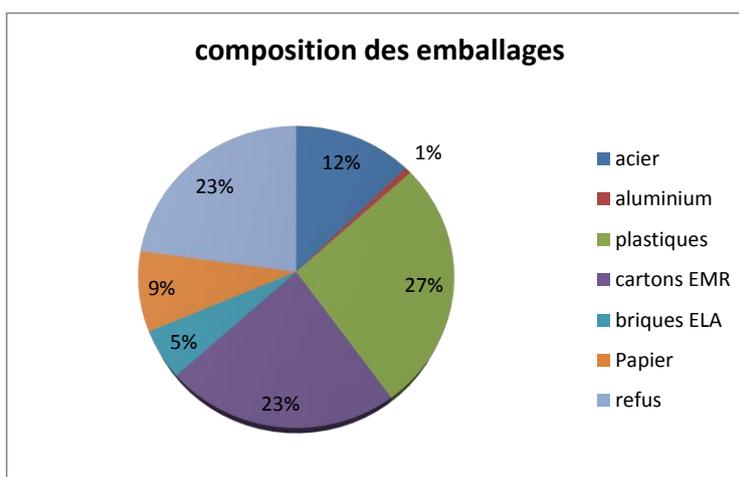
Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Journaux-magazines	UPM La Chapelle Darblay - Grand Couronne (76)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	PAPREC - Limay (78)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène Haute Densité)	PAPREC - Elven (56)	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Acier	SITA chez ARCELOR – Dunkerque (93)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	AFFIMET - Compiègne (60)	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	SITA - Descartes (37)	Carton recyclé
Briques	GEORGIA PACIFIC - Hondouville (27)	Papier toilette, essuie tout

### ⇒ Composition des emballages ménagers et journaux-magazines

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés en apport volontaire et en porte à porte.

❖ **La composition des emballages à la sortie du centre de tri est la suivante (moyenne porte à porte et apport volontaire) (en %)**

	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	refus
<b>2008</b>	9,11	0,48	12,92	2,52	7,34	24,02	3,65	6,89	33,08
<b>2009</b>	7,18	0,35	13,09	2,74	7,14	29,68	4,36	12,67	22,78
<b>2010</b>	11,04	0,59	13,43	2,42	7,91	25,66	4,99	9,77	24,20
<b>2011</b>	9,44	0,43	12,90	2,33	7,98	27,69	4,63	8,03	26,56
<b>2012</b>	11,57	0,72	13,1	2,89	8,12	27,47	4,42	8,54	23,18
<b>2013</b>	<b>12,55</b>	<b>0,69</b>	<b>15,70</b>	<b>3,21</b>	<b>7,90</b>	<b>23,23</b>	<b>5,33</b>	<b>8,59</b>	<b>22,80</b>



## ❖ La composition du flux papiers à la sortie du centre de tri est la suivante (en %)

	journaux- magazines	refus
<b>2008</b>	96,93	3,07
<b>2009</b>	96,22	3,78
<b>2010</b>	94,78	5,22
<b>2011</b>	94,42	5,58
<b>2012</b>	95,59	4,41
<b>2013</b>	<b>95,58</b>	<b>4,42</b>

**Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants.**

Cette année le taux de refus des emballages a diminué. Il est passé de 23,18% en 2012 à **22,80%** en 2013.

Grace à notre communication, la qualité du tri s'améliore. Néanmoins, nous ne devons pas relâcher nos efforts et rappeler les consignes de tri pour que l'on puisse conserver une certaine qualité de recyclage.

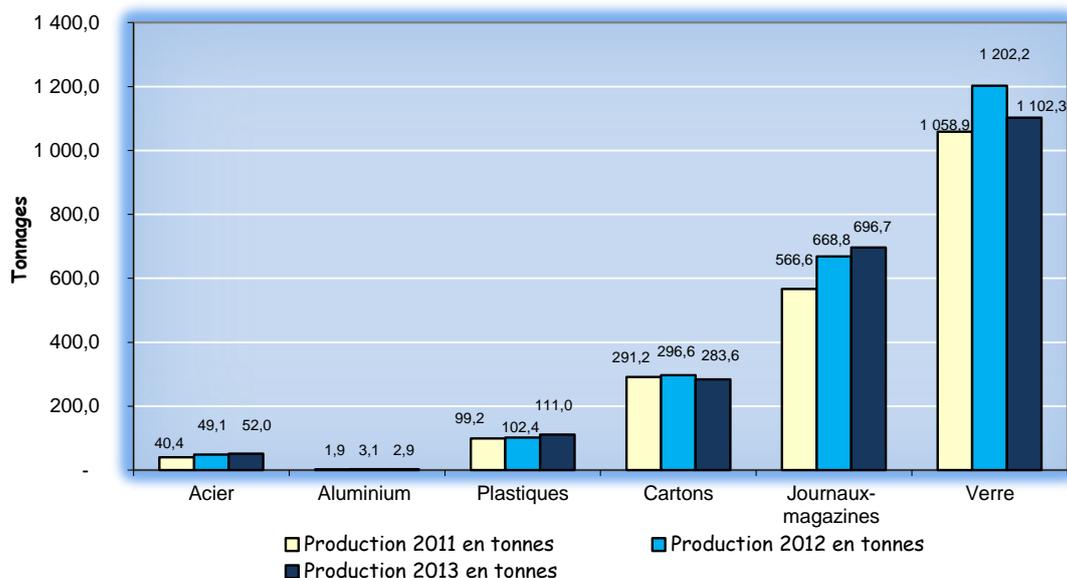
**Pour information :** le centre de tri « NATRIEL » a entrepris des travaux de rénovation (mise en place d'un nouveau process automatisé) du 1er décembre 2013 au 31 mars 2014. L'activité de tri des emballages a été stoppée. Nos emballages ont été déchargés au quai de transfert de DREUX par nos prestataires pendant les 4 mois de travaux pour être transportés par le SOMEL via OURRY pour être triés sur le centre de tri de SITA à GUICHAINVILLE (centre de tri situé dans l'Eure à 40 km de DREUX). Les journaux ont continué à être triés à NATRIEL le temps des travaux (mais de manière sommaire).

⇒ **Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou**

Production en tonnes	2011	2012	2013
<b>Acier</b>	<b>40,37</b>	<b>49,14</b>	<b>51,95</b>
<b>Aluminium</b>	<b>1,85</b>	<b>3,05</b>	<b>2,86</b>
PET clair	55,17	55,65	64,96
PET foncé	9,95	12,30	13,30
PEHD	34,13	34,48	32,70
<b>Total plastiques</b>	<b>99,24</b>	<b>102,43</b>	<b>110,96</b>
Cartons collecte sélective	118,40	116,72	96,13
Briques collecte sélective	19,80	18,79	22,06
Cartons déchetteries	152,97	161,10	165,40
<b>Total cartons</b>	<b>291,16</b>	<b>296,61</b>	<b>283,59</b>
Journaux-magazines	566,58	668,81	696,65
Verre incolore	1 058,94	1 202,22	1 102,30
Verre couleur			
Verre en porte à porte			
<b>Total verre</b>	<b>1 058,94</b>	<b>1 202,22</b>	<b>1 102,30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 058,14</b>	<b>2 322,26</b>	<b>2 248,31</b>

**Attention :** les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

## Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2013 sont en moyenne inférieures à celles de l'année précédente mais variables suivant les matériaux. La production de matériaux recyclés a diminué de 3%.

### ⇒ Comparaison des performances du SICTOM aux performances nationales

	Performances SICTOM 2012*	Performances SICTOM 2013**	Performances nationales (ref 2009)
Métaux (acier+alu)	1,46 kg/hab	1,54 kg/hab	0,9 kg/hab
Cartons et briques	8,27 kg/hab	7,96 kg/hab	5,8 kg/hab
Plastiques	2,86 kg/hab	3,12 kg/hab	3,1 kg/hab
journaux	18,66 kg/hab	19,56 kg/hab	24,0 kg/hab
verre	33,53 kg/hab	30,95 kg/hab	30,4 kg/hab

\*Base de calcul : Population INSEE 2009 (connue au 1<sup>er</sup> janvier 2012): 35 850 hab

\*\* Base de calcul : Population INSEE 2010 (connue au 1<sup>er</sup> janvier 2013): 35 613 hab

Les performances rapportées à l'habitant restent supérieures aux performances observées l'année passée car la population de référence a diminué (population connue en 2012 = 35 850 hab et population connue en 2013 = 35 613 hab).

Les performances du SICTOM de Nogent le Rotrou sont supérieures aux **performances nationales** pour les métaux, les cartons, les plastiques et le verre. Bien qu'en augmentation cette année, des efforts restent à faire pour les journaux.

## 2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage** située à **Montmirail** (72) et gérée par NCI Environnement.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur les terres d'exploitants agricoles.

Le traitement comporte les étapes suivantes :

- réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- enlèvement des indésirables,
- broyage si nécessaire,
- mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- mise en andain,
- fermentation avec retournement des andains,
- criblage,
- maturation,
- épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

## 2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Situé à **Montmirail (72)**, le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2** (C.E.T. 2) également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, exploité par la société NCI Environnement traite une partie des déchets des déchetteries.

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.



Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m<sup>3</sup>, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis brûlé sur le site.

## C. COMMUNICATION ET PREVENTION

### 1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a engagé de nombreuses **actions de communication** auprès des usagers et du public scolaire. Depuis mars 2009, **un ambassadeur du tri** a été recruté.

**Ses missions :**

- sensibiliser sur le tri des déchets,
- faire changer les comportements,
- réaliser des contrôles et des diagnostics,
- mettre en place des actions correctives.

Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également sur le terrain, directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri.

Des actions de communication de proximité ont été engagées et poursuivies cette année (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...)

# 1.1 - Les Outils de communication

En 2013, nous avons réalisé un certain nombre de supports de communication :

- ❖ Edition de 2 numéros du **journal du SICTOM** (n°9 publié en février et le n°10 publié en septembre)



- ❖ Réalisation d'un **courrier de relance du tri** pour les habitants des communes dont les tonnages de tri collectés sont les plus faibles



- ❖ Edition du **MEMO TRI**



- ❖ **Magnet** (disponible dans les mairies)



- ❖ **Sacs de pré-collecte**

Depuis l'année 2012, et dans le but de relancer le tri en campagne, les élus ont décidé de mettre gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte pour les usagers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte. Ces sacs permettent à chacun de stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire.



A la fois pratiques et résistants, ils permettent aussi de renseigner les usagers sur ce qui peut être trié puisque les consignes de tri figurent sur ces sacs. Ce sac est **réserve exclusivement aux personnes ne disposant pas d'une collecte en porte à porte** (pas de bac jaune individuel ou collectif). **Un seul sac est délivré par foyer.**

En 2013, la distribution de ces sacs a été étendue à l'ensemble des communes du syndicat. Au total, **5 200 sacs** ont été mis à disposition des habitants dans les mairies.

- ❖ Création d'un **adhésif rappelant l'interdiction des dépôts sauvages de déchets au pied des conteneurs de tri**. Ce support a été mis à disposition des 50 communes du syndicat.



- ❖ Création d'**affiches et flyers** rappelant les consignes de tri, destinés aux salles des fêtes, salles de sport et restaurants scolaires des 50 communes du SICTOM.

- ❖ Envoi d'un courrier rappelant les consignes de **tri du papier** à 240 administrations et entreprises du SICTOM.



**LES CONSIGNES DE TRI DU PAPIER**



- ❖ Actualisation de la **signalétique** sur les conteneurs d'apport volontaire pour le tri sélectif



**1.2 - Les Animations**

Notre ambassadeur assure des formations et animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes.

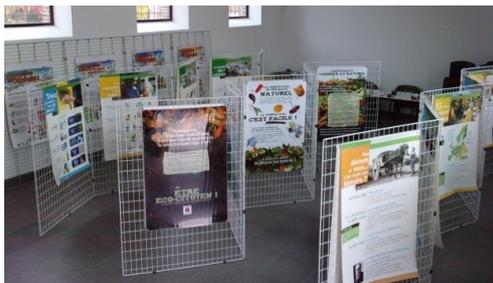
⇒ **Animation de terrain « Grand public »**

En 2013, des **animations et des expositions** ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif, ...

On peut retenir :

- ❖ La Foire aux arbres à Margon, le 3 mars 2013,
- ❖ L'exposition « Déchets d'œuvres d'enfants » du 11 au 17 avril à la salle des colonnes de la mairie de Nogent-le-Rotrou,
- ❖ Jard'Perche à Nogent-le-Rotrou, le 5 mai 2013,
- ❖ La Fête de la Trinité à Authon du Perche, le 26 mai 2013,
- ❖ Le Festival du Potager à Thiron Gardais, le 20 octobre 2013,
- ❖ La Fête de la St Martin à La Bazoche Guet, le 3 novembre 2013,
- ❖ La « semaine de la récup' » du 18 au 22 novembre (semaine de la réduction des déchets).





- ❖ des réunions de **sensibilisation des publics relais** (agents des maisons de retraite de CETON et d'AUTHON DU PERCHE...)
- ❖ **sensibilisation d'associations et d'organismes** (la Parentelle ...)

### ⇒ Animations scolaires

Grâce à des outils ludiques, **744 enfants** de 7 à 12 ans (du CP au CM2 soit 35 classes) ont été sensibilisés au cours de l'année 2013. De plus, des journées de visites de déchetteries ont également été organisées pour 3 classes.

Nous avons remis à chaque élève un pot à crayons ou un porte-clés avec le logo du SICTOM.



Parallèlement, avec la Compagnie de Théâtre du Theil sur Huisne, le SICTOM a participé cette année à la création d'un **spectacle pour enfants** sur les thèmes du tri et de la réduction des déchets, intitulé : "Fais comme le Rat". La première représentation a eu lieu au foyer rural de Ceton en décembre et a accueilli **236 enfants** des écoles de ce secteur. D'autres représentations auront lieu en 2014 à Nogent-le-Rotrou, Thiron-Gardais et Authon du Perche.

## 1.3- Incitation au tri en Habitat Collectif - Sensibilisation en porte à porte

Notre ambassadeur est intervenu pour sensibiliser les habitants des immeubles, à la suite de remontées d'informations du service de collecte pour le non-respect du tri des emballages occasionnant des dysfonctionnements.

L'intervention en porte à porte avec un contact direct à l'utilisateur et la remise de documents spécifiques (guide de tri, mémo tri) est un moyen efficace de sensibiliser les ménages. C'est pourquoi en 2013, ce mode d'action a été développé avec **la poursuite d'une sensibilisation pour 141 logements en habitat collectif**.

## 1.4 - Contrôle de « Suivi Qualité » du Tri



Des contrôles qualité des ordures ménagères ont eu lieu cette année à **Condeau** et **Souancé-au-Perche**. **188 adresses** ont été contrôlées sur 2 semaines consécutives.

Egalement, des suivis qualité du tri des emballages en porte à porte, qui consistent à vérifier le contenu des poubelles jaunes, ont été organisés sur certains quartiers de **Nogent le Rotrou** et **Margon**.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le bac indique l'erreur et le motif du rejet. Le bac n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri**.  
En 2013, **549 adresses** ont été contrôlées sur 2 semaines consécutives

## 2. Prévention et réduction des déchets

### 2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention »

Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et en cohérence avec la politique départementale, définie dans le nouveau PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le SICTOM a souhaité, dès l'année 2011, s'engager dans une démarche de prévention par la mise en place **d'un programme local de prévention pour une durée de 5 ans**.

Le but de ce programme est l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, repris dans le PEDMA de l'Eure et Loir soit une **réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans**.

Afin de mener à bien ce programme, **une chargée de mission** a été recrutée en avril 2012.



Dès le mois de juillet 2012, le SICTOM a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME qui acte la date de démarrage du programme. Par ce biais, l'ADEME apporte un soutien technique et financier (50 000 €/an) au SICTOM.



#### ⇒ Diagnostic

La première étape du PLP est la réalisation d'un **diagnostic de territoire** (année 1 = 2012).

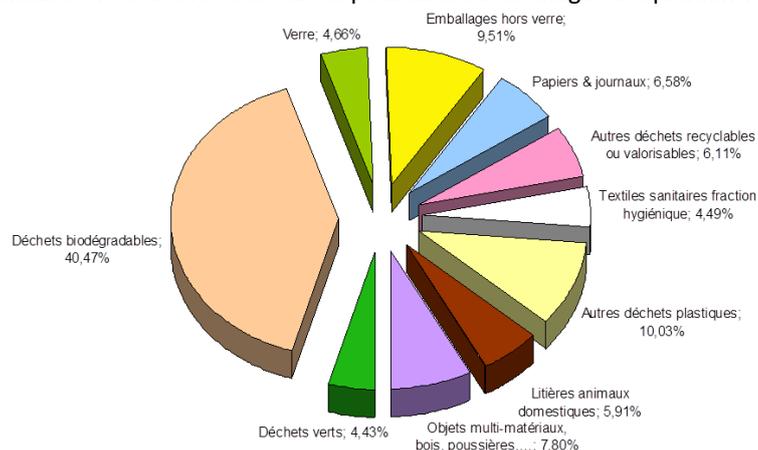
Suite à la réalisation de ce diagnostic et aux principaux gisements d'évitements qui en sont ressortis, un comité de pilotage et des groupes de travail ont été constitués pour mettre en place des actions spécifiques en partenariat avec des acteurs et relais locaux (notamment sur le gaspillage alimentaire, le compostage collectif, la promotion de l'eau du robinet...)

#### ⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Le SICTOM a décidé de confier au cours du mois de mai 2012, à l'entreprise RETIF CONSEIL, la réalisation de la **caractérisation des ordures ménagères**.

Deux campagnes ont été menées, l'une en juin et l'autre en octobre (pour tenir compte de la saisonnalité).

Les prélèvements ont été effectués sur les poubelles des ménages uniquement. Les résultats sont les suivants :



En conclusion, **45% de la poubelle noire** pourraient être réduits à la source par **compostage** et **27%** des déchets pourraient être **triés et valorisés**.

Cette caractérisation est un état des lieux précis qui va nous permettre d'adapter nos actions en fonction du constat qui a été établi.

### ⇒ Plan d'Actions

15 actions

ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES	1. Promotion de l'autogestion des bio-déchets
	2. Compostage partagé en habitat collectif
	3. Lutte contre les imprimés non sollicités
	4. Lutte contre le gaspillage alimentaire
ECO EXEMPLARITE	5. Compostage partagé en établissements
	6. Lutte contre le gaspillage papier dans les administrations
	7. Gestion raisonnée des espaces verts communaux
SENSIBILISATION DES PUBLICS	8. Communication générale
	9. Promotion de la consommation responsable
	10. Sensibilisation jeunesse
EVITEMENT DE LA PRODUCTION	11. ACCOMPAGNEMENT à L'IMPLANTATION d'UN POLE RESSOURCERIE sur le territoire
	12. Promotion du réemploi /de la réparation
PREVENTION QUALITATIVE	13. Sensibilisation sur les produits toxiques
PREVENTION DES ENTREPRISES	14. Accompagnement à la mise en place de la RS
	15. Labellisation Eco défis

## 2.2 - LES ACTIONS

Voici un bilan des actions entreprises par le SICTOM pour démontrer concrètement aux habitants quels gestes quotidiens sont efficaces pour limiter la surproduction de déchet :

### ⇒ Le Compostage individuel



Par le biais de la mise en place du compostage individuel, le SICTOM de Nogent le Rotrou a pour objectif de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchetteries. Ce qui lui permettrait de réduire les coûts de collecte et de traitement.

Les élus du SICTOM de Nogent le Rotrou ont décidé dès l'année 2009, de promouvoir la gestion domestique des déchets organiques par la mise en place du **compostage individuel**.

En 4 ans, tous les foyers volontaires des 50 communes du SICTOM ont été équipés. **Fin 2013, environ 1 960 composteurs ont été distribués** (soit plus de 11% des ménages).



## ⇒ Opération « STOP PUB »



Dès octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**. Le SICTOM a fourni aux mairies un certain nombre d'exemplaires qu'elles tiennent à disposition des usagers.

**Le taux d'équipement des boîtes aux lettres** en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **20,8 %** sur le territoire (données La Poste avril 2014). Sont comptabilisés dans ce chiffre, les stop-pub diffusés par le SICTOM, les messages réalisés par les habitants eux-mêmes et les plaquettes achetées dans le commerce.

La distribution d'autocollants aux habitants s'opère par l'intermédiaire des mairies, mais également lors de manifestations, ou de permanences à notre local. Une information à ce sujet est diffusée régulièrement auprès de l'ensemble des foyers dans notre journal.

## ⇒ Expérimentations

### ❖ Compostage en habitat collectif

Le SICTOM a mis en place, **à titre expérimental**, en collaboration avec le Conseil Général d'Eure et Loir et l'association Eure et Loir Nature, le compostage en habitat collectif sur un immeuble de 25 logements appartenant à **Nogent Perche Habitat**, situé rue de la Borde à Nogent le Rotrou. L'inauguration a eu lieu le 10 avril 2013.



17/25 foyers participent à cette opération. Une convention d'engagement a été signée par chaque participant. Un habitant s'est porté volontaire pour être le référent de l'immeuble. Le démarrage de l'opération est encourageant. Le bilan sera effectué au bout d'une année de fonctionnement.



### ❖ Compostage collectif en établissements scolaires

Le SICTOM mène un test de compostage collectif sur **deux lycées**, gros producteurs de déchets fermentescibles, en leur mettant à disposition des composteurs de grande capacité. Le succès de cette opération dépend de l'implication des utilisateurs, notamment du personnel de cuisine et d'entretien des sites. Certaines écoles du SICTOM ont également été équipées de composteurs individuels sur la base du volontariat.



## ⇒ Réduction du gaspillage alimentaire



En collaboration avec le Conseil Général 28, le SICTOM a réalisé un diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans le restaurant scolaire du **collège Pierre Brossolette de Nogent le Rotrou** en juin 2013.

Il s'agissait de peser la nourriture jetée durant une semaine, et d'en ressortir la quantité de déchets par élève. Chaque plateau a généré plus 300 g de nourriture gaspillée par repas. Soit un gaspillage de 20 tonnes par an.

Suite à ce diagnostic, un plan d'actions a été mis en place en partenariat avec l'équipe enseignante, le personnel de cuisine et les élèves.

Le collège a pris différentes mesures (dialogue avec les élèves pour ajuster la quantité servie, tri des déchets pour visualiser ce qui est jeté...), et a réduit le gaspillage généré.

Une pesée aura lieu un an après le diagnostic, pour évaluer les progrès réalisés.

**Le SICTOM souhaite étendre cette action aux autres établissements scolaires sur son territoire.**

## ⇒ Actions de communication

### ❖ Formation des élus du SICTOM

Une visite a été organisée pour les élus du SICTOM au centre de tri des textiles Le Relais à Favrières (28) et à la ressourcerie SOS RECUP à Mamers (72) le 26 septembre 2013.



### ❖ Animations

La sensibilisation sur les gestes de prévention passe également par des animations, organisées par le personnel du SICTOM. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Le **partenariat avec la Parentelle** (lieu d'accueil et d'écoute pour les parents dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Nogent-le-Rotrou). Des animations sont réalisées lors de « cafés Blabla », elles constituent un moment convivial où les familles peuvent échanger sur leurs habitudes de consommation, et découvrir divers moyens d'agir sur la quantité de déchets qu'elles produisent. Des visites de site et des démonstrations en magasins ponctuent cette action.
- Les **animations en classe** (écoles, collèges, lycées) spécifiques à la prévention peuvent compléter les animations portant sur le tri. Elles peuvent être généralistes, ou ciblées sur un thème précis : le compostage (avec la mise en place de composteurs), le gaspillage alimentaire, ou encore la consommation responsable.
- Des **animations dans les associations et structures sociales** (L'Université du Temps Libre, Fédération de Pêche, Centre Social ...) sont également dispensées, à la demande.

- Lors des **manifestations**, le SICTOM fait la promotion du compostage. Des composteurs sont exposés et des documents explicatifs servent de supports à ces animations.

Le SICTOM fait également la promotion de l'eau du robinet grâce au test du « **Bar à eaux** » dans le but de réduire la production de déchets de bouteilles plastiques. Afin d'abolir les préjugés sur la consommation de l'eau du robinet, nous mettons à disposition des clients trois carafes d'eau (eau de source, eau minérale, eau du robinet). Après dégustation, 2 testeurs sur 3 ne peuvent différencier l'eau du robinet des eaux en bouteille.



**En une année, consommer l'eau du robinet permettrait à chacun de réduire de 12kg ses déchets plastiques.**

- Des stands sont également tenus ponctuellement par le SICTOM **dans les grandes surfaces**. Ils ont pour vocation d'informer sur les gestes d'éco consommation

### ❖ La SERD : semaine européenne de la réduction des déchets



La **semaine européenne de la réduction des déchets** a lieu tous les ans, lors du mois de Novembre. C'est l'occasion pour le SICTOM de créer des manifestations de plus grand envergure pour sensibiliser les habitants du territoire.

**Cette année, le thème choisi fut le « réemploi ».** Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a souhaité présenter le concept de **Ressourcerie** à ses habitants. Le principe est de mettre à disposition d'une association d'insertion des objets d'occasion dont on veut se débarrasser afin d'éviter leur dépôt en déchetterie.

Organisée en collaboration avec des associations partenaires (SOS RECUP/LA BOITE A OUTILS), cette semaine baptisée « **SEMAINE DE LA RECUP** », s'est tenue du **19 au 22 novembre 2013** salle des colonnes de la Mairie de Nogent-le-Rotrou.

Une collecte de dons avait été organisée au préalable sur le territoire du SICTOM. Ces objets d'occasion ont été mis à disposition de l'association SOS RECUP, association d'insertion qui les a vendus à petits prix.

**Au regard du succès de cette manifestation, le SICTOM souhaite promouvoir la création d'une boutique solidaire sur son territoire.**

### ⇒ Opération « ECO DEFI »

Mise en place d'une **labellisation « Eco-Défi »** en partenariat avec la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat** (du 28 et 61) et du Conseil Général d'Eure et Loir. Signature de la convention le 27 septembre 2013.

Par ce biais, le SICTOM souhaite impliquer les professionnels dans la démarche de réduction des déchets.

Les artisans et commerçants du territoire se verront proposer la réalisation d'au minimum 3 défis dans les thématiques : déchets, écoproduits, énergie, eau et transport.

La réussite des défis conditionnera **leur labellisation**.

Cette opération se déroulera sur 3 ans. La première année, sont ciblés les commerçants du secteur alimentaire et services.



### ⇒ Accompagnement des entreprises à la mise en place de la REDEVANCE SPECIALE

De plus, afin d'inciter les professionnels à moins produire de déchets, le SICTOM a décidé de mettre en place la redevance spéciale sur son territoire (cf article « financement »), pour les accompagner vers une gestion plus durable de leurs déchets.

L'accompagnement s'organise par le biais d'un diagnostic de la production de déchets de l'établissement, de conseils sur le tri et de la sensibilisation du personnel.

### ⇒ La collecte des textiles

**En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.**

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Deux organismes assurent cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILES et LE RELAIS.

**36 bornes** sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM. Cela représente une dotation d'une borne pour 1 120 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

#### Localisation des bornes :



Mise à jour 01/01/2014

#### LE RELAIS (19)

AUTHON DU PERCHE – Cour de la mairie
LA CHAPELLE GUILLAUME – Mairie
LES AUTELS VILLEVILLON – PAV côté mairie
LES ETILLEUX – Aire de jeux
MARGON – Parking Leclerc (×2)
MARGON – parking Lidl
MARGON – Rue de la cloche mairie Margon
MONTIGNY LE CHARTIF – Parking des grands Parcs
NOGENT LE ROTROU – Parking Robert Brizard
NOGENT LE ROTROU – Parking ancien Intermarché (×2)
NOGENT LE ROTROU – Lotissement des terres fortes DéfiMode
SOIZE – Cimetière
LE THEIL – rue de la Pelzinière à côté tri sélectif
ST GERMAIN DE LA COUDRE – Parking de la salle des fêtes
LE THEIL – Rue de la Matteau
THIRON GARDAIS – Déchèterie
CETON – Place de la Poste



CHARBONNIERES – Déchèterie (×2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Face Rue du 8 mai / rue du Chemin de Fer
NOGENT LE ROTROU – Place Churchill
NOGENT LE ROTROU – Angle Avenue C.de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT LE ROTROU – Avenue de la Victoire
NOGENT LE ROTROU – Parking ancien Intermarché
NOGENT LE ROTROU – Place du 11 aout
NOGENT LE ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT LE ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (×2)
LA ROUGE – Place de l'Aulnay
SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking Salle des Fêtes (×2)
LE THEIL – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (×2)
LE THEIL – Rue du Stade

	LE RELAIS		ECOTEXTILES		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	tonnages
2011	80,80	18	47,05	11	127,85 t
2012	71,58	18	41,85	14	113,43 t
2013	65,59	19	50,21	17	115,80 t

115,80 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2013, soit environ **3,25 kg/hab.**

La caractérisation des ordures ménagères a montré que les textiles représentaient encore 2,2 % de notre poubelle noire : environ 6 kg/hab/an, qui sont incinérés alors qu'ils pourraient être collectés et avoir une seconde vie.

Ces 2 professionnels gèrent et optimisent une seconde vie aux textiles en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés ....



*L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.*

*Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.*

## D. MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets.

**Le SICTOM de Nogent le Rotrou a récemment mis en place les collectes suivantes :**

### ⇒ Les DASRI

En collaboration avec le Conseil Général d'Eure et Loir, le SICTOM a mis en place à compter **du 22 octobre 2007** une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.

Rappel de l'organisation de la collecte :



- Le Conseil Général achète des boîtes de pré-collecte jaunes
- Alliance Santé (ou le SICTOM suivant la pharmacie) distribue ces boîtes aux pharmaciens
- Les pharmaciens remettent les boîtes aux patients avec une note d'information
- Le patient rapporte sa boîte pleine dans les 3 mois en déchetterie
- Les boîtes sont stockées dans une armoire à déchets toxiques
- Elles sont collectées par le SDIS d'Eure et Loir chaque semaine et transportées par des véhicules spécifiques.
- Elimination par incinération

Un enregistrement de chaque boîte est effectué chez le pharmacien et par le SDIS pour le respect de la traçabilité.

*Suite à la création de l'éco-organisme « DASTRI », dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, le SICTOM stoppera la collecte des boites en déchetteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte des DASRI via certaines pharmacies.*

*La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchetteries et sera consultable sur le site du SICTOM et sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr).*

### ⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchetteries au printemps 2008. Le SICTOM a signé une convention avec un éco organisme, ECOSYSTEME, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.



Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :

- Le gros électroménager froid,
- Le gros électroménager hors froid,
- Les petits appareils électriques et électroniques,
- Les écrans.

Cette collecte connaît un réel succès sur nos sites. Les déchetteries sont en cours de réaménagement (réalisation de dalles) afin de recevoir correctement ce type de déchets.

De même la collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec un éco-organisme, RECYLUM, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

### ⇒ L'amiante

Une collecte spécifique d'amiante a été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain le **23 février 2012** pour répondre à un besoin de la population.

La collecte, ouverte aux particuliers et professionnels, s'est déroulée sur la plate-forme de Dangeau.

Cette journée a permis de collecter environ **16 tonnes** de déchets amiantés.



Cette collecte, très contraignante, n'a pas été renouvelée en 2013. Néanmoins, en accord avec le syndicat de BBI, nous orientons les détenteurs d'amiante vers une société spécialisée qui se trouve à Bonneval qui accepte de recevoir les déchets d'amiante des particuliers deux jours par mois. Pour plus d'information, se reporter au journal du SICTOM.

### ⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de l'année 2009. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

### ⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010 pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011 pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser 780 t en 2013, soit 31% des encombrants.

### ⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café Nespresso** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

### ⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchetteries depuis le début de l'année 2013.

D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation.

Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**
- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**
- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

### 3<sup>ème</sup> PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

#### A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte des ordures ménagères, collectes sélectives, verres et cartons des commerçants en porte à porte	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2009 à Mai 2016	Assure la collecte et le transport des ordures ménagères, collecte sélective, verre, cartons des commerçants en porte à porte,
Collecte des points d'apport volontaire	Marché de services	PATE Sas	Mai 2009 à mai 2016	Collecte et transport des emballages, verres et journaux des bornes d'apport volontaire
Tri des déchets recyclables	Convention de coopération	Dreux Agglomération/SOMEL/ Chartrres Métropoles/ies/ syndicats	Juin 2011 à déc 2018	le tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	CITEC environnement	Oct 2011 à oct 2015	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Enlèvement et traitement des inertes, encombrants, ferrailles, transport des déchets verts et des cartons des 4 déchetteries	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2009 à mai 2016	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets toxiques des 4 déchetteries	Marché de services	CITE PLUS	Mai 2009 à mai 2016	Assure la collecte et le traitement des déchets toxiques
Gardiennage des déchetteries de Nogent-le-Rotrou, Thiron, - Gardais, Charbonnières et du Theil sur Huisne	Régie directe			Des employés des communes de Nogent, Thiron, Authon et de la CC du Val d'Huisne sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	NCI Environnement	Février 2012 à février 2016	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Collecte en porte à porte des déchets verts sur Nogent et Margon	Marché	NCI Environnement	Avril 2013 à octobre 2013	Assure la collecte des déchets verts en porte à porte sur Nogent et Margon
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	Beaufils	Juillet 2011 à juillet 2014	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants .

## B. LES DEPENSES ET LEURS FINANCEMENTS

### 1. Le service de collecte des déchets ménagers

#### 1.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES COLLECTES	2011	2012	2013
<b>Fonctionnement</b>			
• Collecte ordures ménagères et emballages en porte à porte	805 960 €	838 565 €	852 299 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	267 760 €	118 720 €	125 106 €
• SOMEL (transfert, traitement des OM)	1 296 213 €	1 376 165 €	1 355 211 €
• Collecte journaux, emballages, verre en point d'apport volontaire	121 578 €	115 756 €	121 085 €
• Collecte cartons des commerçants	22 639 €	23 638 €	23 993 €
• Collecte du verre en porte à porte	14 480 €	16 228 €	15 345 €
• Collecte + traitement des déchets verts en porte à porte	11 262 €	12 065 €	12 308 €
• Tri (journaux-magazines, emballages)	123 562 €	114 550 €	131 949 €
• Tri cartons	5 209 €	5 446 €	5 589 €
• Communication / sensibilisation tri	24 088 €	27 039 €	28 128 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 692 743 €</b>	<b>2 648 172 €</b>	<b>2 671 013 €</b>
<b>Investissement</b>			
Acquisition colonnes collecte sélective	26 101 €	0 €	16 659 €
Aménagement de dalles pour Points d'apport volontaire	0 €	0 €	0 €
Acquisition d'un véhicule	13 712 €	0 €	0 €
<b>Total dépenses</b>	<b>39 813 €</b>	<b>0 €</b>	<b>16 659 €</b>

#### En fonctionnement

Les dépenses relatives à la collecte ont augmenté de 0,87% par rapport à l'an passé.

⇒ Diminution de la dépense liée au SOMEL par rapport à 2012 : bien que le prix unitaire soit en constante augmentation, la dépense totale a diminué essentiellement grâce à la réduction du tonnage d'ordures ménagères incinérées,

⇒ Augmentation du montant de la prestation de tri. Néanmoins, cette augmentation s'explique par un décalage de paiement (11 mois seulement de prestations réglées sur 2012 contre 12 en 2013),

⇒ Les dépenses de **communication** (édition de documents de sensibilisation, distribution, déplacements ...) sont en augmentation cette année.

#### En investissement

Achat de 8 colonnes de tri sélectif en remplacement des colonnes détériorées et vandalisées.

## 1.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

RECETTES COLLECTES	2011	2012	2013
<b>Fonctionnement</b>			
Collecte sélective			
ECO EMBALLAGES (aide à la collecte sélective)	266 967€	284 603€	315 169€
ECO FOLIO (aide à la collecte des imprimés)	36 431 €	37 260 €	37 842 €
valorisation verre	29 861 €	19 025 €	23 737 €
valorisation journaux-magazines	46 758 €	42 294 €	49 601 €
valorisation emballages ménagers	62 900 €	78 057 €	67 157 €
valorisation cartons commerçants	7 813 €	5 873 €	5 133 €
Remboursement SOMEL	35 488 €	37 842 €	76 924 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	1 650 €	1 670 €	1 870 €
<b>Total recettes</b>	<b>487 868 €</b>	<b>506 570 €</b>	<b>577 433 €</b>
<b>Investissement</b>			
Eco-Emballages	0 €	0 €	0 €
Ademe	0 €	0 €	0 €
Conseil Général	0 €	0 €	0 €
<b>Total recettes</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

⇒ **Augmentation des recettes liées à la collecte des déchets par rapport à l'année précédente.**

Les recettes **d'ECO-EMBALLAGES** ont augmenté cette année de 10,7% (grâce à la meilleure qualité du tri et à la baisse des refus).

*Les objectifs de valorisation étant de plus en plus stricts, nous ne devons pas relâcher nos efforts en matière de tri. Nous devons renforcer notre communication, pour diminuer encore les refus de tri et motiver les habitants à mieux trier si nous souhaitons conserver ce niveau d'aide.*

Les **recettes d'ECOFOLIO** pour le subventionnement de la collecte des journaux sont stables.

Les **recettes issues du rachat de nos matériaux** ont également progressé cette année pour certaines matières uniquement. Celles-ci sont très fluctuantes car elles dépendent d'une part des tonnages collectés et d'autre part des prix des matières.

Cette année encore, le SICTOM a reçu un **versement exceptionnel du SOMEL**, en conséquence du trop-perçu sur la prestation de traitement des ordures ménagères de l'année 2012 (suite à la diminution du tonnage des ordures ménagères incinérées) + un remboursement de la TGAP (l'usine ORISANE ayant atteint la performance énergétique requise pour bénéficier d'une réduction de TGAP)

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2013 pour l'investissement en matière de collecte.

## 2. Le service des déchetteries

### 2.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES DECHETTERIES	2011	2012	2013
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Déchetterie de Thiron Gardais</b>			
Personnel	16 531 €	17 340 €	17 129 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	2 612 €	2 543 €	3 055 €
Collecte et traitement des déchets	83 503 €	95 739 €	87 355 €
<b>Déchetterie de Charbonnières</b>			
Personnel	16 885 €	16 235 €	15 521 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	1 867 €	1 937 €	2 607 €
Collecte et traitement des déchets	73 747 €	74 666 €	72 867 €
<b>Déchetterie de Nogent-le-Rotrou</b>			
Personnel	62 249 €	63 967 €	65 684 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	3 712 €	6 118 €	3 135 €
Collecte et traitement des déchets	173 670 €	194 101 €	203 735 €
<b>Déchetterie du Theil sur Huisne</b>			
Personnel	26 875 €	25 616 €	26 697 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	2 231 €	2 380 €	5 282 €
Collecte et traitement des déchets	73 955 €	77 664 €	78 338 €
<b>Total dépenses</b>	<b>537 837 €</b>	<b>578 306 €</b>	<b>581 405 €</b>
<b>Investissement</b>			
Aménagement déchetterie de Thiron	0 €	0 €	14 062 €
Aménagement déchetterie de Charbonnières	0 €	0 €	11 257 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	0 €	142 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	729 €	0 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil	0 €	5 720 €	142 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron Gardais	0 €	0 €	0 €
<b>Total dépenses</b>	<b>729 €</b>	<b>5 720 €</b>	<b>25 603 €</b>

#### En fonctionnement

⇒ Très légère augmentation des frais de fonctionnement de 0,5% par rapport à l'année précédente.

⇒ Augmentation des coûts de collecte et de traitement pour les déchetteries de Nogent le Rotrou et du Theil sur Huisne et diminution pour les deux autres sites

#### En investissement

⇒ Les dépenses d'équipement correspondent à l'acquisition de deux extincteurs pour les déchetteries du Theil sur Huisne et de Nogent le Rotrou.

⇒ Concernant les aménagements de Thiron Gardais et de Charbonnières, les dépenses correspondent aux honoraires de géomètre pour le bornage du terrain de Charbonnières, de l'architecte, du bureau d'études, du coordonnateur SPS, et la réalisation des études géotechniques pour la réalisation des travaux d'agrandissement.

Elles concernent également les travaux de réfection du réseau d'eau potable de la déchetterie de Thiron Gardais suite à la détection d'une fuite d'eau

## 2.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

RECETTES DECHETTERIES	2011	2012	2013
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes dépôts des professionnels	7 516 €	11 483 €	12 411 €
Rachat de la ferraille	6 393 €	4 906 €	5 620 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	15 945 €	15 800 €	16 351 €
<b>Total recettes</b>	<b>29 854 €</b>	<b>32 189 €</b>	<b>34 382 €</b>
<b>Investissement</b>			
Ademe	0 €	0 €	0 €
Conseil Général 61 (déchetterie du Theil)	0 €	0 €	0 €
Conseil Général 28	0 €	0 €	0 €
<b>Total recettes</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

⇒ Légère **augmentation des recettes** issues des déchetteries.

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue cette année.

## 3. Le service Prévention

### 3.1 - La Structure des Dépenses et leur Evolution

DEPENSES DE PREVENTION	2011	2012	2013
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Compostage</b>			
Achat de composteurs	98 713 €	20 550 €	10 769 €
Communication compostage	5 744 €	4 996 €	237 €
<b>Stop pub</b>	285 €	401 €	413 €
<b>Programme local de prévention :</b>		36 356 €	
Opération Eco défi			1 500 €
Rémunération chargée de mission			33 862 €
Dépenses de Communication			3 116 €
<b>Total dépenses</b>	<b>104 742 €</b>	<b>62 303 €</b>	<b>48 557 €</b>

⇒ Les dépenses relatives au **compostage** pour l'année 2013 correspondent au réapprovisionnement des stocks, pour les nouveaux arrivants et retardataires qui souhaiteraient s'équiper.

⇒ Les dépenses du **programme local de prévention** correspondent au salaire de notre chargée de mission, et aux dépenses relatives aux différentes actions entreprises en 2013.

### 3.2 - La Structure des Recettes et leur Evolution

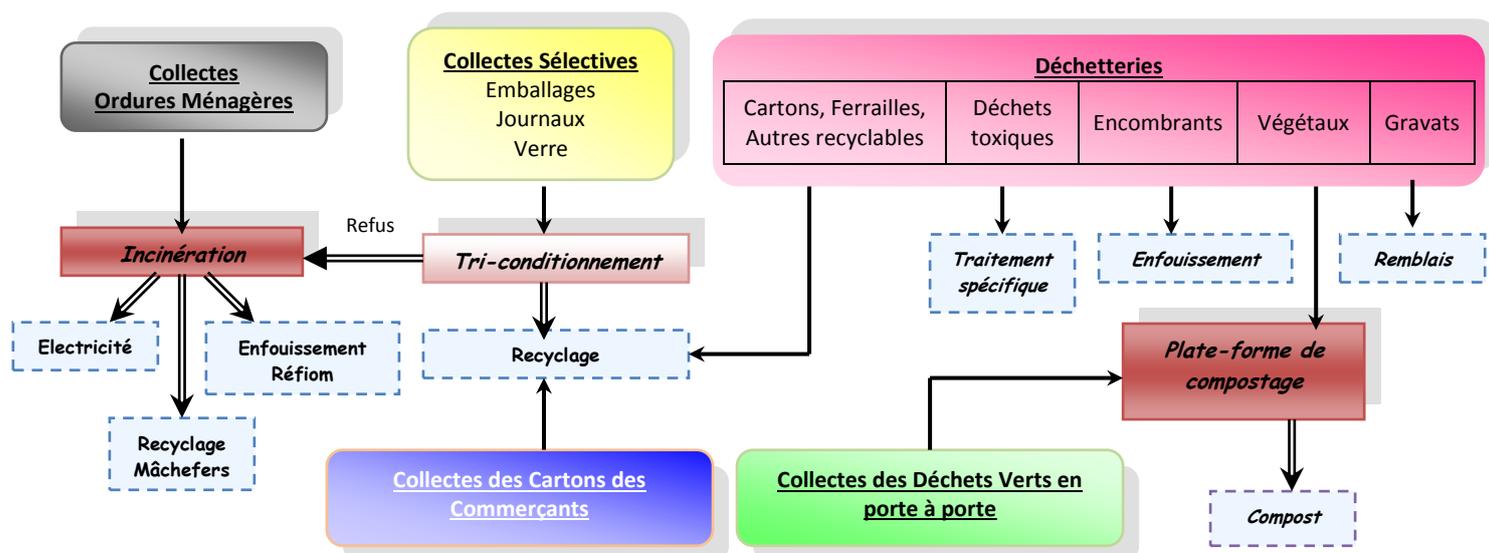
RECETTES PREVENTION	2011	2012	2013
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Compostage individuel</b>			
Subventions Conseil Général 61	0 €	0 €	0 €
Subventions ADEME Basse Normandie	4 620 €	0 €	0 €
Subventions Conseil Général 28	14 223 €	5 832 €	9 829 €
Subventions ADEME Centre	0 €	17 629 €	0 €
Régie « vente de composteurs »	13 840 €	6 611 €	3 793 €
<b>Programme local de prévention</b>			
Subventions ADEME centre		25 425 €	25 425 €
<b>Total recettes</b>	<b>32 683 €</b>	<b>55 497 €</b>	<b>39 047 €</b>

Ont été perçues en 2013 :

- L'acompte de l'aide du Conseil Général 28 pour la phase 4 du compostage individuel (le solde de cette subvention sera perçu en 2014)
- Le solde de 50% de la subvention ADEME pour la 1<sup>ère</sup> année du Programme Local de Prévention.

## 4<sup>ème</sup> PARTIE : SYNTHÈSE

### A. LE SERVICE



### B. LES TONNAGES COLLECTÉS

Tonnages collectés	2011	2012	2013
Collecte ordures ménagères	10 001 t	9 519 t	9 262 t
Collecte sélective	2 264 t	2 328 t	2 277 t
Collecte DV PàP	25 t	18 t	19 t
Collecte en déchetteries	8 804 t	8 874 t	9 207 t
<b>TOTAL</b>	<b>21 094 t</b>	<b>20 739 t</b>	<b>20 765 t</b>
<b>Production par habitant</b>	<b>588,40 kg/hab</b>	<b>578,49 kg/hab</b>	<b>583,07 kg/hab</b>
<i>population</i>	<i>35 850 hab</i>	<i>35 850 hab</i>	<i>35 613 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2013 est de **583,07 kg / hab.**

Le ratio par habitant a augmenté de 0,8% par rapport à l'année précédente (*néanmoins, le tonnage total n'a augmenté que de 0,12%, et la population a, quant à elle, diminué de 0,7%*)

#### Pour Info :

- Production moyenne de déchets en Eure et Loir = 639,1 kg/hab/an en 2011  
(ref : L'observatoire départemental des déchets – Conseil Général 28)
- Production moyenne de déchets nationale = 588 kg/hab/an en 2009  
(ref : enquête ADEME résultats 2009)

Tonnages collectés	SICTOM 2013	Moyenne Départementale CG 28 - 2011	Enquête nationale ADEME - 2009
Collecte ordures ménagères	260,07 kg / hab	270,70 kg / hab	299 kg / hab
Collecte sélective	63,94 kg / hab	72,00 kg / hab	75 kg / hab
Collecte en déchetteries	258,53 kg / hab	264,50 kg/hab	184 kg / hab

## C. LES COÛTS

### COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT – en € TTC	2010	2011	2012	2013
Dépenses courantes	49 922 €	161 943 €*	87 360 €	77 721 €
Prestations de services (collectes, traitement ...)	3 046 876 €	3 073 902 €	3 076 836 €	3 086 963 €
Charges de personnels	201 746€	218 693 €	249 645 €	264 938 €
Intérêts des emprunts	21 958 €	19 473 €	16 931 €	14 248 €
Amortissements des immobilisations	79 827 €	65 412 €	63 318 €	64 321 €
Assurances et taxes	2 258 €	3 005 €	3 280 €	3 365 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 402 587 €</b>	<b>3 542 428 €</b>	<b>3 497 370 €</b>	<b>3 511 556 €</b>
<b>Coût à la tonne de déchets</b>	<b>163,86 €/tonne</b>	<b>167,94 €/tonne</b>	<b>168,64 €/tonne</b>	<b>169,11 €/tonne</b>

\*Dont achat de composteurs pour 98 713 € d'où l'augmentation importante des dépenses courantes

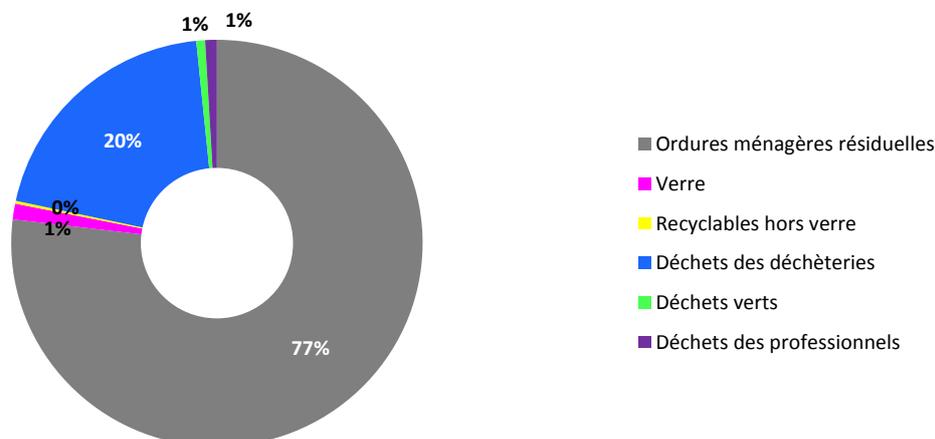
Le Coût total de gestion des déchets ménagers est de **169,11 € / tonne** soit 98,60 € / hab.

Ce coût est calculé or déduction des subventions et autres recettes.

*(Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2013 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 90,43 € / hab, en Eure et Loir la moyenne est de 102,00 € / hab)*

On constate une augmentation des dépenses totales de 0,4 % et une augmentation du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de +0,28%.

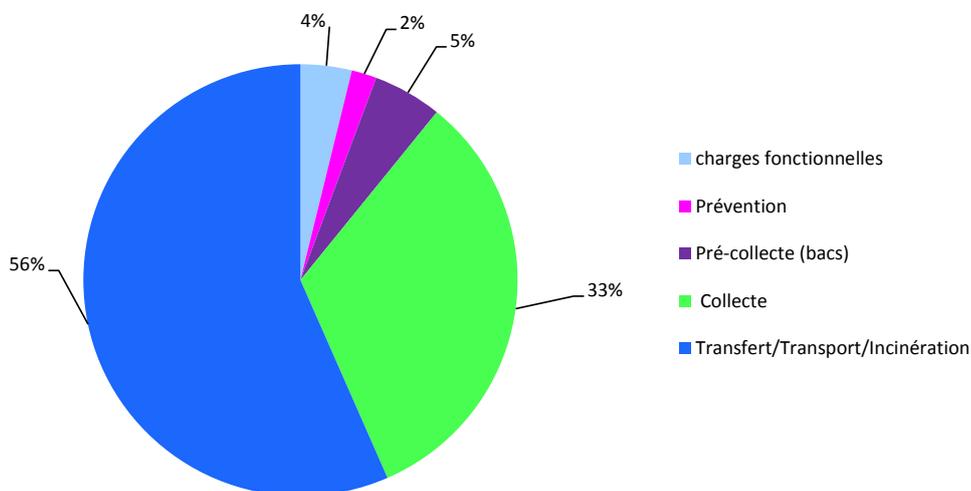
#### ⇒ Part relative du coût\* du service par flux de déchets (données 2012)



**Les Ordures Ménagères et les Déchetteries représentent 97% du coût du service d'élimination des déchets \***

\* **Coût aidé TTC** : ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

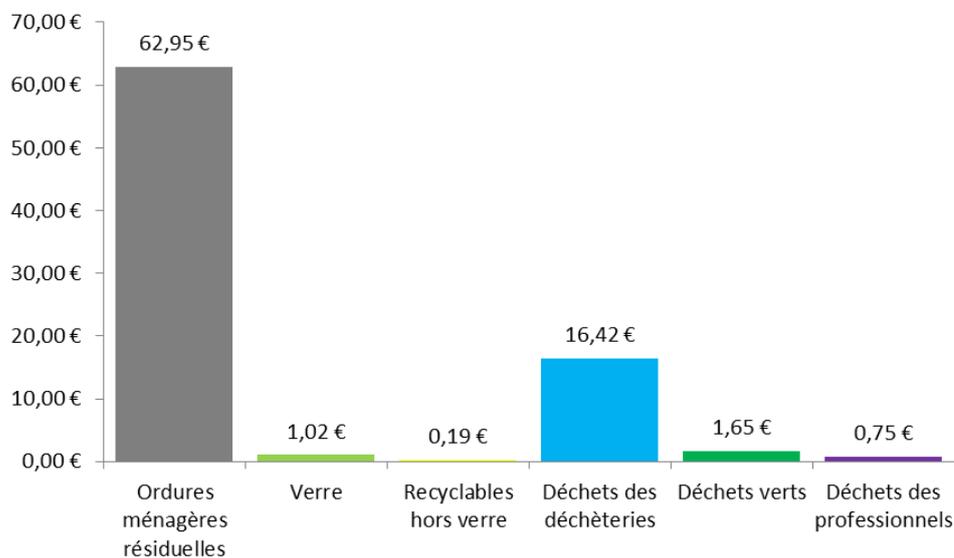
⇒ **Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères » (données 2012)**



Le flux « ordures ménagères » représente **77% des dépenses** du SICTOM. La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement (participation au SOMEL) représente 56% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 33% du total.

⇒ **Quel est l'impact du geste de tri ?**

Coût\* en euro par habitant



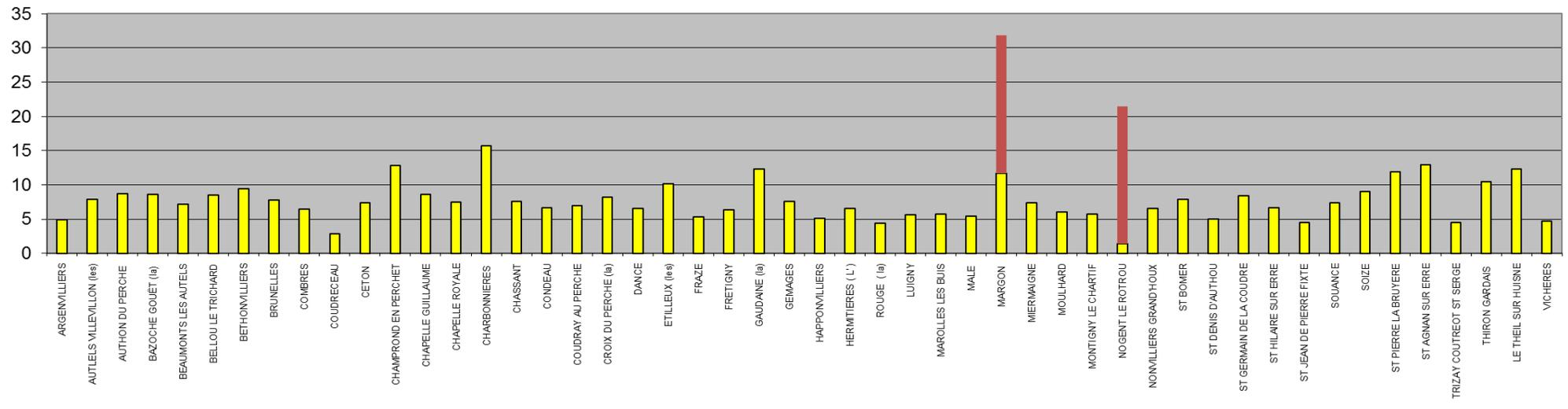
\* **Coût aidé TTC** : ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

Les OM coûtent **62,95€/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et journaux) ne coûte que 1,21€ / hab et les déchetteries 16,42€/hab.

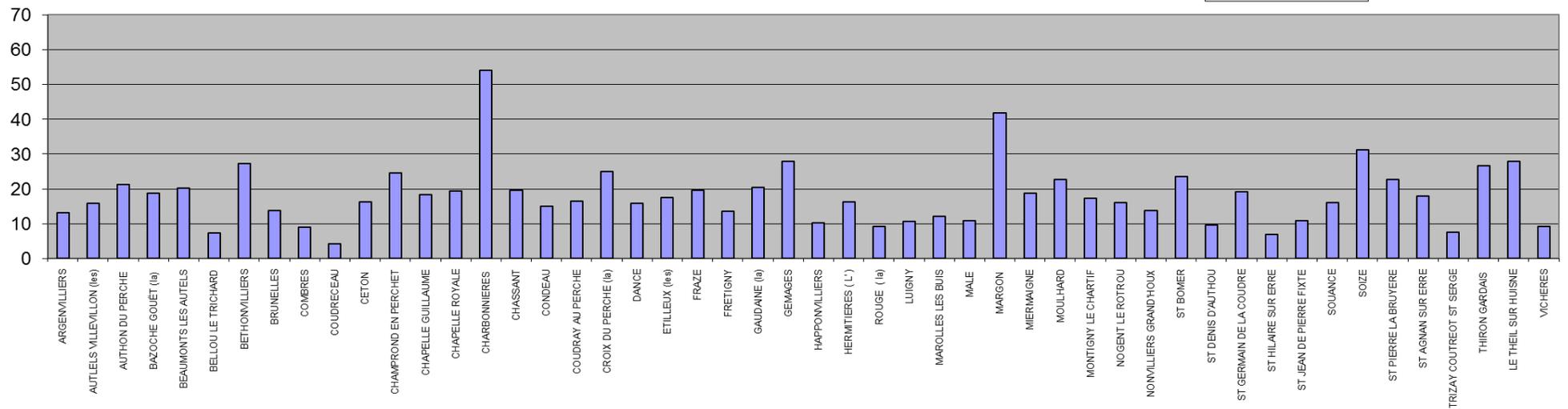
## **ANNEXES**

1. Performance par commune de la collecte sélective des emballages ménagers
2. Performance par commune de la collecte sélective des journaux magazines
3. Performance par commune de la collecte sélective des verres

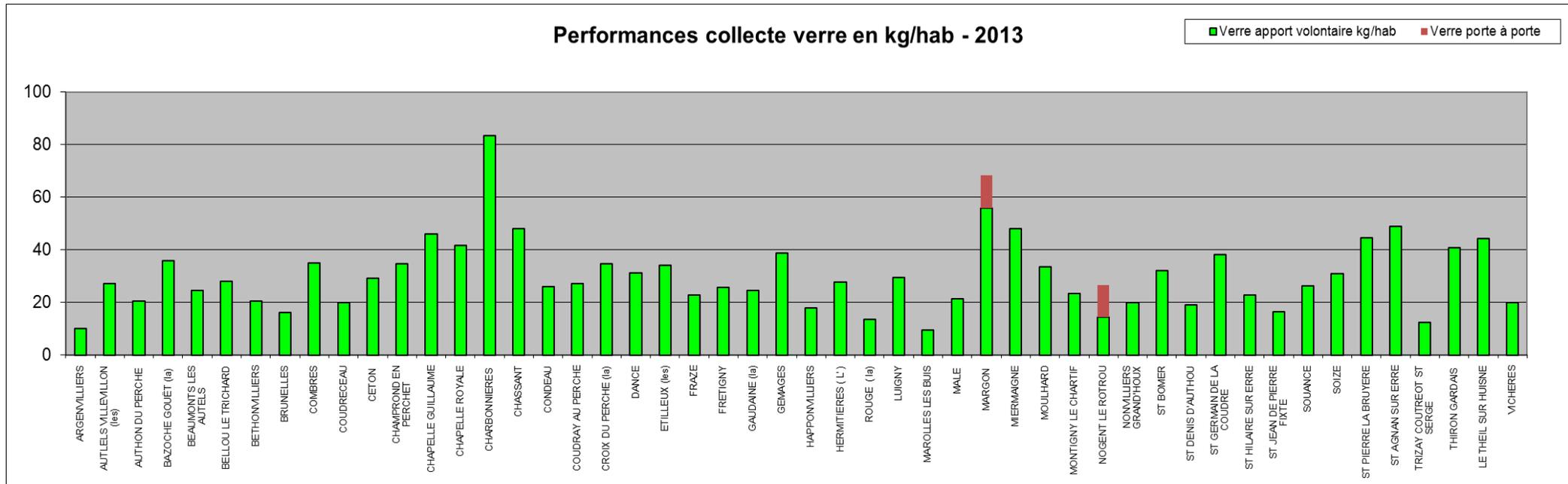
### Performances collecte emballages en kg/hab - 2013



### Performances collecte papier kg/hab - 2013



**Attention :** pour les communes de Charbonnières, Thiron Gardais, le Theil sur Huisne et Nogent le Rotrou sont inclus les tonnages collectés en déchetteries qui peuvent englober des gisements de communes voisines



**Attention :** pour les communes de Charbonnières, Thiron Gardais, le Theil sur Huisne et Nogent le Rotrou sont inclus les tonnages collectés en déchetteries qui peuvent englober des gisements de communes voisines.

## GLOSSAIRE

**CET** : Centre d'enfouissement technique  
**CDC** : Communauté de Communes  
**DASRI** : Déchets d'activité de soins à risques infectieux  
**DDM** : Déchets dangereux des ménages  
**DDS** : Déchets diffus spécifiques  
**DEA** : déchets d'éléments d'ameublement  
**DEEE ou D3E** : Déchets d'équipements électriques et électroniques  
**DIB** : Déchets industriels Banals  
**DMS** : Déchets ménagers spéciaux  
**DTQD** : Déchets toxiques en quantités dispersées  
**DV** : Déchets verts  
**ELA** : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)  
**EMR** : Emballages ménagers recyclables  
**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale  
**ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement  
**OM** : Ordures ménagères  
**PAP** : Porte à porte  
**PAV** : Point d'apport volontaire  
**PEDMA** : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés  
**PEHD** : Polyéthylène haute densité  
**PET** : Polyéthylène téréphthalate  
**PLP** : Programme local de prévention  
**REFIOM** : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères  
**REP** : Responsabilité élargie du producteur  
**SDIS** : Service départemental d'incendie et de secours  
**SOMEL** : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir  
**TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
**TGAP** : Taxe générale sur les activités polluantes